

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 185

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Michel MIRAILLET

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

La politique d'influence de la France s'inscrit dans les orientations politiques énoncées en 2017 par le Président de la République lors de ses allocutions à la Sorbonne et à Ouagadougou et, en mars 2018, à l'Institut de France, avec la présentation du plan pour la langue française et le plurilinguisme. Dans un contexte de concurrence exacerbée au plan international, l'objectif est d'accroître l'attractivité de notre pays dans ses multiples dimensions (culturelle, économique, touristique, éducative et universitaire) et de soutenir la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires et économiques de notre diplomatie, avec un souci permanent de modernisation de notre offre et de notre action.

L'année 2020 a été exceptionnelle du fait de la crise de la covid-19, qui a largement impacté la mise en œuvre de ces orientations stratégiques : scolarisation fortement perturbée dans les établissements d'enseignement français à l'étranger confrontés pour nombre d'entre eux à de sérieuses difficultés économiques ; fermeture temporaire de nombreux instituts français et Alliances françaises locales qui s'est traduite par l'érosion des publics et une perte de revenus ; mobilités étudiantes et échanges d'expertise limités du fait de la fermeture des frontières et des mesures de restrictions sanitaires ; retards occasionnés dans la mise en œuvre des projets de coopération et nécessaire adaptation des modalités d'intervention ; recul du nombre de touristes étrangers accueillis sur notre territoire.

Si l'impact de cette crise se poursuivra en 2021, le dispositif de coopération s'est cependant rapidement adapté pour résister à la crise, à travers notamment la mise en place de mesures de soutien budgétaire (aux opérateurs, aux établissements à autonomie financière en particulier) et l'utilisation des outils numériques.

Si la politique d'influence française a été perturbée dans sa mise en œuvre par une crise sanitaire dont les effets durables nécessiteront de poursuivre en 2021 l'adaptation des modalités d'intervention du ministère et de ses opérateurs, les quatre orientations stratégiques majeures autour desquelles elle s'articule demeurent : soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives – auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

La diffusion, la promotion et l'enseignement français et en français sont au confluent des politiques de développement et de rayonnement culturel et linguistique. Ils sont au cœur de la politique d'influence et constituent des priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme souhaité par le Président de la République.

Notre action en faveur de la langue française s'articule avec celle engagée dans le domaine de l'éducation, pour lequel la France a renforcé son action (versement de 200 M€ au partenariat mondial pour l'éducation (PME) sur le triennium 2018/2020 porté par la mission « Aide publique au développement »). Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre une politique active de soutien à la langue française dans les systèmes éducatifs locaux avec des objectifs qualitatifs accrus. La formation initiale et continue des enseignants constitue par ailleurs un axe majeur de nos actions. Le ministère continuera ainsi à soutenir en 2021 la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui regroupe 80 000 membres bénévoles représentant 200 associations d'enseignants dans plus de 120 pays.

Dans le cadre de cette stratégie globale, le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue francophone dans les systèmes éducatifs étrangers est l'une des priorités de notre action. Le Président de la République a assigné un objectif de doublement des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger d'ici 2030. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a travaillé, en 2019, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) à l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger rendu public le 3 octobre 2019 et qui continuera à être mis en œuvre en 2021. Il vise à attirer de nouveaux publics, à mobiliser de nouveaux partenaires et à garantir la présence d'enseignants qualifiés dans les établissements.

Le plan pour la langue française et le plurilinguisme a également fixé comme objectif le renforcement de l'usage de la langue française dans les enceintes internationales et régionales (européennes, africaines, multilatérales). Un fonds d'intervention linguistique finance un dispositif de formation ciblé sur les diplomates et hauts fonctionnaires européens et voisins de l'Union européenne, qui ne sont pas membres, associés ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et qui sont chargés du suivi des dossiers européens. Un autre programme de formation linguistique est destiné aux hauts fonctionnaires de l'Union européenne.

Le renforcement de l'usage du numérique, vecteur essentiel de la promotion, de la diffusion et de l'enseignement de la langue française, est aussi une priorité. Afin de rendre l'offre éducative numérique française plus visible et accessible à tous, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et le MENJS ont développé la plate-forme France Éducation (FRED), qui rassemble déjà près de 50 000 utilisateurs. Le développement du numérique est également une priorité pour la relance du réseau des instituts et alliances françaises locales durement affectés par la crise sanitaire, à travers la poursuite de l'acquisition d'équipements et la professionnalisation des équipes pour l'utilisation des outils et l'utilisation et/ou la création des contenus.

2/ Conduire la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

La stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre le 18 novembre 2018, recentre les objectifs de la France en matière d'attractivité étudiante sur l'excellence et la diversification des pays d'origine de ces étudiants. Attirer les meilleurs étudiants signifie, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques, de demain.

Avec l'instauration de frais d'inscription différenciés à l'université, attirer les meilleurs étudiants du monde implique à la fois d'offrir des formations d'excellence et de mieux accueillir ces étudiants. Le MEAE participe à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux, à l'étranger, dans ses espaces Campus France et ses consulats, et sur le territoire, à travers les actions de son opérateur Campus France. Ce dernier met notamment en place une labellisation complète de la qualité de l'accueil dans nos établissements.

Dans la compétition mondiale pour attirer un nombre croissant d'étudiants (290 470 étudiants étrangers en mobilité diplômante sur notre territoire en 2019/20, plaçant la France en 5^{ème} place derrière l'Allemagne), au-delà de l'attention particulière réservée à nos partenaires francophones, l'objectif de diversification des pays d'origine des étudiants doit conduire à renforcer les espaces Campus France, et plus largement les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, pour travailler davantage en direction des pays émergents, de l'Asie, des pays du Golfe, et aussi des pays anglophones, tels que les pays d'Afrique les plus avancés en matière de recherche.

La compétition mondiale pour l'influence implique aussi de se donner les moyens de faire venir en France ceux qui ne le peuvent pas ou qui choisiraient une autre destination, à travers les allocations de bourses. Le MEAE vise principalement l'excellence (les taux de réussite des boursiers avoisinent les 100 %), et fait de cet outil un élément de l'aide au développement. A ce titre, le ministère cherchera à en maximiser l'effet de levier (recherche de cofinancements) pour accroître ses moyens face aux principaux concurrents de la France mobilisant d'importantes enveloppes budgétaires en matière de bourses universitaires (deux fois plus élevés en Allemagne, en hausse en Chine, en Turquie, en Russie, en Arabie saoudite, etc.).

Dans une perspective d'accompagnement de l'internationalisation de nos établissements et laboratoires de recherche, le MEAE est impliqué dans la création d'universités franco-étrangères, avec une forte orientation en direction des pays d'Afrique qui sont nos proches partenaires et à la démographie étudiante dynamique. Il s'agit à la fois d'assurer la « projection » de nos établissements, dans une volonté d'influence, mais aussi d'accompagner l'enseignement supérieur africain dans son développement. Dans un contexte de forte compétition au niveau mondial, le MEAE est impliqué dans le soutien à une série d'universités françaises ou franco-étrangères de poids, et plus largement de centaines de filières francophones et de milliers de partenariats donnant lieu à la délivrance d'un double diplôme, y compris dans des zones qui sont de façon moins traditionnelle des zones d'influence française (Caucase, Asie Centrale). Enfin, l'action des ambassades porte aussi sur l'animation des réseaux d'*alumni*.

La coopération scientifique du MEAE vise quant à elle l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes de recherche privilégiés sont définis par les chercheurs eux-mêmes et incluent la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, l'intelligence artificielle, ainsi que les recherches en sciences politiques et plus généralement en sciences sociales, notamment lorsque les contextes politiques sont difficiles. Notre diplomatie scientifique porte aussi sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays, commun au MEAE et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'action du MEAE exerce un fort effet de levier puisque ses programmes, ainsi que ceux des UMIFRE, permettent à des projets d'accéder au programme-cadre européen de recherche, et contribue ainsi au plan d'action interministériel en faveur du redressement de la participation française à ce programme. Le MEAE finance en partie les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission des fouilles. Son action pour l'archéologie française à l'étranger et à travers les IFRE en fait un point central pour la mobilisation de l'expertise française à l'étranger sur tout projet relatif au patrimoine ancien, dans certains cas en mobilisation avec les sociétés civiles locales.

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC – musique, cinéma, livre, jeu-vidéo, etc.) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement international pour la France ; elles participent à la diffusion de notre modèle culturel et d'influence et représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois, balance commerciale excédentaire de plus de 300 M€). C'est pourquoi le ministre, dans le prolongement des Etats généraux des ICC qui ont eu lieu en novembre 2019, a confié une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC.

Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et la saison Africa 2020 à venir. Mise en œuvre par l'Institut français Paris, cette saison non croisée, dont la crise sanitaire a conduit à décaler les dates à décembre 2020-juillet 2021, se déploiera sur tout le territoire français et reposera sur une programmation panafricaine et pluridisciplinaire axée sur la création contemporaine et destinée à tous les publics.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, le projet de valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine à Lalibela ou encore l'ouverture d'une antenne du Centre Pompidou à Shanghai en novembre 2019 sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de de notre modèle.

Dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue sur ce marché de l'expertise culturelle, le ministère ainsi que le ministère de la culture, avec les opérateurs concernés (Expertise France, AFD, Institut Français, Business France, Atout France), ont mis en place un comité conjoint de l'expertise culturelle, qui s'est réuni en décembre 2019. Une mobilisation forte des chefs de poste est attendue sur le sujet.

Les crédits du programme permettent également à notre réseau de coopération et d'action culturelle de fonctionner, au quotidien, pour répondre aux priorités stratégiques voulues par nos autorités. Les personnels expatriés dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les instituts français locaux, dont le financement repose en partie sur les crédits du programme 185, sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre ces priorités.

L'Institut Français Paris (IF) apporte pour sa part son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents. Un nouveau contrat d'objectifs couvrant la période 2020-2022, et incluant l'impact de la crise sanitaire actuelle, sera prochainement soumis à l'avis du Parlement. Ce contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2020-2022 permettra de pérenniser les missions de l'IF, de consolider ses réussites et d'améliorer l'efficacité de son action. L'opérateur aura pour priorités d'accompagner le rayonnement de la culture et des ICC françaises et francophones, de promouvoir la langue française et de soutenir les centres de langue, de renforcer la démarche partenariale au service du développement international et de poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement.

4/ Donner une nouvelle impulsion à notre diplomatie économique

Les missions de diplomatie économique assurées par ce programme sont définies et coordonnées, au niveau central, par la direction de la diplomatie économique de la direction générale de la mondialisation. Elle s'appuie sur les ambassades et sur les opérateurs dont le MEAE assure la cotutelle : Business France pour le soutien aux entreprises, la promotion de l'image économique de la France et son attractivité, et Atout France pour la promotion touristique (dont le ministère finance environ 45 % du budget).

Le travail de la Diplomatie économique s'articule autour de 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique et touristique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

(i) Soutenir les entreprises françaises exportatrices et du secteur du tourisme, fortement touchées par la crise sanitaire liée à la covid-19

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la covid-19. Les conséquences économiques sont profondes et durables, notamment pour le secteur du tourisme et pour les exportateurs français (notamment l'aéronautique et l'automobile). Les dispositifs de structuration mis en place ces dernières années, tant dans le secteur du tourisme (Comité de filière Tourisme – CFT, Comité Interministériel du Tourisme – CIT) que de l'export (réforme de l'accompagnement des entreprises exportatrices, Conseil Stratégique de l'Export – CSE) ont témoigné de leur utilité et efficacité durant la crise.

Le Gouvernement, les régions, les administrations et l'ensemble des opérateurs et partenaires se sont mobilisés afin d'apporter une réponse à l'urgence de la crise, puis de préparer « l'après crise » : veille et analyse de son impact, par secteur, par géographie ; concertation avec les parties prenantes afin d'en limiter les effets (entre mars et fin juillet : CFT hebdomadaires, un CIT et 4 CSE), identification et mise en place des outils de soutien adaptés (plan de soutien national, plans complémentaires spécifiques, tourisme, export, sectoriel, etc.) ; concertation sur les modalités de sortie de crise et de préparation d'un plan de relance incluant des volets export et tourisme avec une forte implication des opérateurs : Business France a contribué activement au volet export tandis qu'Atout France travaille au plan de relance et de transformation du tourisme. Ce dernier se nourrira des feuilles de routes sectorielles et territoriales que préparera pour la fin 2020 le CFT. Atout France a également été chargé de mener des campagnes de communication nationale (#CetEteJeVisiteLaFrance) et de promotion de la destination France à l'étranger, ciblant l'espace européen puis mondial.

Enfin, l'ensemble des services mobilisés poursuivent leurs efforts en matière de soutien aux dossiers de diplomatie économique, contrats et filières avec des outils existants ou nouveaux : mécanisme de suivi interministériel des grands contrats, future plateforme interministérielle de suivi des dossiers prioritaires, travail réalisé par les cinq Fédérateurs des secteurs prioritaires à l'export (agricole et agroalimentaire, énergies renouvelables, industries créatives et culturelles, santé, ville durable) en lien avec le CNI International.

(ii) Maintenir et amplifier les excellents chiffres de l'attractivité économique du territoire

La stratégie adoptée à l'été 2017 pour renforcer l'attractivité économique de la France a témoigné de sa pertinence, malgré la crise. En effet, l'année 2019 a été dans ce domaine la meilleure jamais enregistrée : la France est désormais, pour la première fois selon le baromètre EY publié en juin 2020, le premier pays européen le plus attractif, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, tant en termes de projets[1] que d'image[2].

Pour maintenir et renforcer ce mouvement de fond malgré la crise économique, les pouvoirs publics s'appuient sur deux axes d'action : renforcer la compétitivité des entreprises en France, françaises ou étrangères (mise en place de réformes de fond en matière de compétitivité, stabilité de l'environnement législatif et réglementaire) ; renforcer le volet communication et promotion de l'image de la France, autour de 4 thèmes : i) Prioriser notre action en termes géographiques; ii) Poursuivre les actions d'influence auprès des investisseurs (pérennisation du sommet *Choose France*) ; iii) Renforcer le lobbying sur l'image économique de la France (événements « *Investor's day* » ou « *Investor's month* »; Poursuivre l'élaboration et la transmission d'argumentaires sur le processus de réformes ; Promouvoir la nouvelle stratégie unifiée de la marque France (France TM) ; Poursuivre le travail interministériel engagé pour améliorer la position de la France dans les classements internationaux d'attractivité / compétitivité ; iv) Capitaliser sur le travail collectif entre les acteurs de l'attractivité au niveau national et local.

3. Faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française

Le Gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée et d'une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, qui constitue le socle de la gouvernance économique mondiale. La France et l'Union européenne agissent ensemble sur la scène internationale pour porter un agenda ambitieux de régulation économique, financière, commerciale et fiscale adaptée aux défis du 21^{ème} siècle, ainsi qu'une approche visant à inclure les entreprises dans la conception des outils de régulation.

Cette approche doit être déclinée dans plusieurs domaines, dont les principaux sont les suivants : la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (notamment de son corpus de règles contre les pratiques dites « distorsives ») ; de manière complémentaire, le renforcement de l'arsenal européen d'instruments de lutte contre les pratiques commerciales déloyales, l'amélioration de l'articulation entre nos objectifs de développement durable (notamment les règles définies par l'Accord de Paris sur le climat) et notre politique commerciale, la réforme de la fiscalité internationale en faisant aboutir les travaux dans le cadre de l'OCDE et du G20 et la régulation du secteur numérique (Appel de Paris pour le cyberspace lancé par le Président de la République en novembre 2018 à Paris lors du forum de la gouvernance de l'Internet). Le Gouvernement a également comme priorités la protection des investissements, l'intensification de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la promotion de standards élevés en matière de lutte contre la corruption ou encore la lutte contre le dumping sous toutes ses formes.

[1] 1 468 décisions d'investissements étrangers sur le territoire français ont été prises en 2019, ce qui représente près de 39 500 emplois créés ou maintenus soit 30 % de plus qu'en 2018. Selon l'analyse conduite par EY en juin 2020 prenant en compte l'impact de la crise, 65 % des investissements annoncés en 2019 seraient maintenus, 25 % reportés ou fortement révisés et 10 % annulés.

[2] Les enquêtes d'opinion ont montré un bouleversement sans précédent de l'image de la France auprès des décideurs étrangers depuis l'été 2017. En janvier 2020, l'enquête menée par Kantar montrait que près de neuf cadres dirigeants sur dix estimaient que la France était une destination attractive pour les investissements étrangers. La capacité à relever les défis de la crise sera déterminante pour maintenir la confiance retrouvée des investisseurs étrangers

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France
INDICATEUR 1.1	Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2

Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3

Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2

Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1

Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2

Attractivité touristique de la France

INDICATEUR 2.3

Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3

Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1

Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4

Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1

Autofinancement et partenariats

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Lors de l'élaboration du PAP 2019, la maquette des objectifs et des indicateurs du programme 185 a été largement aménagée afin de refléter les nouvelles priorités relevant de la culture, de la langue française, de l'enseignement supérieur et du tourisme. Pour le PAP 2020, seuls quelques ajustements ont été privilégiés avec l'ajout de l'indicateur « Enseignement français et coopération éducative », et un nouveau sous-indicateur relatif aux recettes issues du tourisme international afin de quantifier les retombées économiques de la venue de touristes étrangers en France.

Pour le PAP 2021, la maquette a été modifiée pour tenir compte de l'évolution des objectifs du MEAE avec la création de six nouveaux sous-indicateurs :

Deux sous-indicateurs illustrant les actions de coopération culturelle :

- « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »
- « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Deux sous-indicateurs illustrant les actions en faveur du développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger :

- « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »
- « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Deux sous-indicateurs illustrant les actions en faveur de la mobilité internationale dans les universités françaises :

- « Nombre de mensualités avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »
- « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

La pandémie de covid-19 a fragilisé notre réseau de coopération et d'action culturelle (131 SCAC ; 92 EAF pluridisciplinaires fonctionnant en mode fusionné avec les SCAC / dispositif unique sous l'appellation uniformisée d'Institut français -IF- ; 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés ; 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE au statut d'EAF) – 5 centres de recherche intégrés à des IF ; près de 400 alliances françaises -AF-conventionnées).

Le MEAE s'emploie à permettre au réseau de passer la crise sanitaire et d'éviter en 2021 des fermetures d'EAF et d'AF. L'objectif pour le MEAE est de maintenir le cap des grandes orientations fixées par le Gouvernement s'agissant de notre diplomatie d'influence et de créer les conditions de l'adaptation et de la relance du réseau.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger joue un rôle essentiel pour notre diplomatie d'influence. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, doit permettre d'atteindre l'objectif d'un doublement du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau homologué d'ici 2030, fixé par le Président de la République.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	10	12	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	3	5	10
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+5	+10	+5	+5	+7	+10

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Même si le « tout numérique » ne remplacera pas l'accès aux artistes, aux œuvres et à la parole des intellectuels, cette dynamique de mutation numérique de nos actions doit se poursuivre dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone de nos déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique.

S'agissant d'un nouvel indicateur, la prévision actualisée pour 2020 tient compte de l'effort des postes à innover pendant la crise sanitaire.

Dès 2021, un travail sur les outils et les solutions numériques devrait inciter les postes à développer des formats innovants de projets et programmes culturels mêlant présentiel et virtuel permettant ainsi d'atteindre la cible d'un projet sur 5 au format virtuel ou hybride pour 2023 sur l'ensemble des postes.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Les industries culturelles et créatives (ICC) revêtent une dimension politique majeure sur le plan de l'influence, elles incarnent la richesse de la création et la vitalité de la scène artistique française et constituent en cela un enjeu majeur pour le rayonnement de la France à l'international. Les postes mettent en œuvre des programmes d'actions au service des professionnels des secteurs culturels depuis de nombreuses années. A l'issue du deuxième comité stratégique sur les ICC à l'export en 2019, le MEAE a confié une mission prioritaire ICC à 37 ambassades qui ont présenté un plan d'actions à 2 ans début 2020 à destination des professionnels. Cette mission renforcera l'action du réseau au service des ICC françaises.

Ainsi, sur l'ensemble des projets culturels développés par les postes, la part des crédits consacrés aux industries culturelles et créatives sera plus importante pour atteindre en 2023 l'objectif de 10 %.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos postes devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre par les postes. En 2019, le nombre d'abonnés tous réseaux sociaux confondus était de 4,9 millions. En 2020, le nombre d'abonnés devrait dépasser les 5 millions avec une augmentation de 5 %.

La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public. A titre d'exemple, pendant la crise sanitaire le poste en Irak a publié quotidiennement pendant 21 jours consécutifs une série de pastilles vidéo sur les réseaux sociaux, produites par des personnalités publiques françaises ou irakiennes reconnues autour du sujet : « Le jour d'après : le monde à l'issue du coronavirus ». L'opération a été un succès en termes d'impact sur les réseaux sociaux, et a permis d'entretenir l'image de dynamisme créatif de l'Institut français d'Irak et de développer sa visibilité en dépit de sa fermeture pendant la période de confinement.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	1 098 311	1 150 257	1 105 000	773 500	850 850	935 935
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usager	39 999 043*	40 646 909	43 095 000	30 166 500	33 183 150	36 501 465
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	643 562	603 358	715 000	555 536	732 061	786 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex fiche contrôle de gestion FCG) pour l'année 2019.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex fiche contrôle de gestion FCG) pour l'année 2019.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Education International (FEI) ex- Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) et CCIPIDF chambre de commerce et d'industrie de Paris île de France,

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) ainsi qu'aux diplômes et tests de la CCIPIDF, tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Evalang sont intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons, ainsi que les diplômes et tests de la chambre de commerce et d'industrie de Paris île de France, (CCIP IDF) pour les Diplômes de français professionnel (DFP) et les Test d'évaluation de français (TEF).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »****Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

Compte-tenu de l'impact de la pandémie de la covid-19 sur l'activité des cours de langue dans les IF pluridisciplinaires et les alliances françaises, la prévision 2020 a été actualisée en appliquant un abattement de 30 %. Le prévisionnel 2021 est obtenu par majoration de 10 % du prévisionnel 2020 actualisé. La valeur cible du triennum est obtenue en majorant de 10 % le prévisionnel 2021.

Cette baisse de 30 % (s'agissant aussi bien du nombre d'élèves que du nombre d'heures/élèves) se fonde sur les remontées d'informations des établissements du réseau, dispensant des cours de français. En dépit de leur réactivité pendant la crise (recours aux outils numériques ; cours de langue en ligne), l'érosion du public sera, en effet, importante sur l'exercice 2020.

Le retour aux niveaux de fréquentation atteints en 2018 et 2019 ne peut s'envisager que très progressivement en 2021 et sur le triennum 2023 (gain annuel de 10 %), compte tenu des incertitudes liées aux conséquences sanitaires et socio-économiques fin 2020 et en 2021/2022.

L'on peut toutefois espérer que les dispositifs à distance ou hybrides développés dans l'urgence se consolident et permettent in fine d'attirer une nouvelle clientèle et d'enrichir l'offre. Cette tendance pourrait se confirmer avec la volonté de développer dans le réseau des offres numériques, améliorant ainsi la formation et l'équipement nécessaires.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Les certifications, diplômes et tests de français conçus et gérés administrativement par France Education International (ex Centre international d'études pédagogiques –CIEP) contribuent à la promotion et à la valorisation de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français. Ils s'intègrent à la stratégie de coopération linguistique et éducative des postes. Les certifications accompagnent l'essor d'un enseignement bilingue de qualité, à travers le LabelFrancEducation notamment, la mobilité étudiante, l'offre de formation au français professionnel et la professionnalisation des enseignants de et en français.

Produits « haut de gamme » répondant aux standards internationaux de l'enseignement des langues, les certifications de langue française permettent de renforcer l'attractivité des centres de langue des Instituts français et des Alliances françaises et participent ainsi à l'amélioration de leurs résultats en terme d'autofinancement.

Les certifications et diplômes de langue française contribuent à la promotion de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français et à la valorisation des cursus d'apprentissage du français, les rendant ainsi plus attractifs.

Le MEAE accompagne le développement des certifications au sein de son réseau de coopération et en a renforcé le pilotage en intégrant le volet linguistique dans les plans stratégiques éducation de l'ensemble des postes du réseau rédigés en 2020. Cet exercice requiert des postes qu'ils rédigent une feuille de route pluriannuelle exposant leur stratégie pour l'appui aux systèmes éducatif locaux, le développement de l'enseignement français, le renforcement de l'enseignement en français et le volet linguistique de la coopération éducative.

La crise de la covid-19 a eu un impact significatif sur les certifications de langue française. Les prévisions actualisées pour 2020 sont de 555 536, alors qu'elles étaient initialement de 715 000. En effet, l'ensemble des centres d'examen et de passation ont été fermés pendant la crise obligeant à un report des passations de certifications. Si certaines passations peuvent être reportées à la fin de l'année 2020, d'autres ne le pourront pas : l'ouverture de certains centres reste très incertaine dans plusieurs zones géographiques. De plus, certaines sessions, notamment pour les élèves, ne peuvent être reportées en raison de la fin de l'année scolaire. Cette donnée intègre l'activité du premier semestre de l'année, les retours des pays qui ont réorganisé leurs calendriers pour le second semestre 2020 et les estimations faites par France Education International sur les sessions à venir.

Les prévisions 2021 reposent sur une augmentation des certifications par rapport aux prévisions 2020. Cette augmentation s'appuie sur les augmentations tendancielle observées les dernières années, hors situation de crise, notamment pour les DELF/DALF junior, prim et scolaire (respectivement de 3 %, 8 %, 8 %) et prend aussi en compte le report des inscriptions à certaines certifications n'ayant pu être passées en 2020 par les candidats en raison de la crise.

Le calcul de la cible reste prudent même s'il est attendu que le nombre d'inscriptions puisse dépasser les 800 000 si l'activité telle que nous la connaissions avant la crise reprend rapidement, A ce jour, il est encore difficile d'estimer l'impact global de la crise sanitaire sur le moyen et long terme.

Une réflexion va être menée sur une possible dématérialisation des certifications qui poursuit deux objectifs : enrichir l'offre existante et attirer ou toucher de nouveaux publics mais aussi répondre à des situations de crise.

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+3	+5,47	+4	+5,37	+1	+4
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	+3,6	+1	+2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	21,6	23	25
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	95 743	130 000	170 000	145 000	150 000	180 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	Sans objet	36 387	5 000	5 000	20 000	40 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

La crise sanitaire de la covid-19 a pour conséquence une baisse des ressources financières de certaines familles françaises et étrangères qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger et qui ne sont dès lors plus en mesure de régler les frais de scolarité. Au regard des premières remontées des établissements suite à la rentrée de septembre 2020 la baisse des effectifs est évaluée à 2 600 élèves (-0,8 %).

Ces chiffres intègrent les nouvelles homologations d'établissement (premières et extensions) évaluées à ce jour à un peu moins de 5 000 élèves. Ces résultats conduisent à la projection d'un effectif total de l'ordre de 366 000 contre 370 000 l'an dernier. Ces données devront cependant être affinées grâce aux données de l'enquête complète de rentrée disponibles début octobre.

Pour ce qui concerne les élèves étrangers (67 % des effectifs scolarisés dans le réseau), les premières remontées font état d'une légère croissance de leur nombre (+1,7 %) au moment où la part des élèves français régressent (-4,8%). Cette légère croissance s'explique par l'intégration de nouveaux établissements homologués et très certainement par l'afflux d'élèves précédemment scolarisés dans des écoles internationales plus onéreuses (ex : écoles anglo-saxonnes).

Par ailleurs, l'aide aux familles étrangères prévue dans le cadre du plan de soutien permet de limiter la perte d'élèves étrangers. Ces données sont cependant à prendre avec précaution au regard des incertitudes sur l'intensité et la durée des effets économiques de la crise sanitaire.

A la lecture de ces données, et en l'absence de visibilité sur les effets à plus long terme de la crise, on peut donc s'attendre à une légère hausse du nombre d'élèves étrangers dans le réseau autour de +1 %.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Concernant les élèves français, les familles françaises sont, davantage que les familles étrangères, désireuses de scolariser leurs enfants dans le système français. Cela peut s'expliquer notamment par la barrière de la langue locale,

parfois par la faiblesse des systèmes éducatifs locaux ou par le souci de garantir une continuité scolaire dans le système français avec un retour en France à court ou moyen terme).

Cependant la contraction de l'activité économique a conduit de nombreuses entreprises françaises à réduire leur présence à l'étranger. Cet état de fait explique que les données provisoires de rentrée témoignent d'une baisse marquée (-4,8 %) du nombre d'élèves français.

Les dispositions du plan d'urgence pour le réseau d'enseignement français à l'étranger (augmentation de l'aide à la scolarité pour les familles françaises, plan de soutien aux familles étrangères et avances de trésorerie pour les établissements en difficulté) constituent un effort important de l'État pour limiter les pertes d'effectifs. Les effets du plan de soutien sont cependant difficiles à mesurer sur le plus long terme (difficulté à évaluer l'intensité et la durée de la crise).

La combinaison d'une légère augmentation de la part des élèves étrangers et d'une baisse du nombre d'élèves français conduit aujourd'hui à envisager pour la rentrée 2021 une augmentation de l'ordre de +1 % des effectifs, inférieure au rythme de croissance des années précédentes (autour de +3,5 %).

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Le renforcement de la formation est un axe fort du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. La création des 16 instituts régionaux de formation au 1er janvier 2021 s'inscrit dans cette politique de développement de la formation dans le réseau notamment à destination des néo-recrutés et des personnels de droit local.

Au regard de la crise sanitaire qui affecte le réseau, il est difficile de savoir si les plans de formation pourront être réalisés selon les prévisions. Cependant les objectifs du plan de développement conservent leur actualité et l'effort en matière de formation peut constituer un élément important dans la relance des établissements et dans leurs politiques d'attractivité.

On peut donc estimer que le taux d'enseignants ayant bénéficié du plan de formation connaîtra une légère augmentation sur l'année 2021.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

En septembre 2019, le réseau LabelFrancEducation compte 393 filières dans 58 pays qui scolarise 130 000 élèves, contre 285 filières dans 52 pays en 2018 (pour environ 95 000 élèves). L'essor du label LabelFrancEducation et la structuration de son réseau se confirme en 2019, conformément à l'objectif du Président de la République d'atteindre 500 filières labellisées en 2022. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères soutient cette montée en puissance par la prise en charge d'une offre pédagogique spécifique dont l'élaboration a été confiée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger : offre de parcours de formation spécifiques (en lien avec France Education international), offre de ressources pédagogiques numériques (en lien avec Réseau Canopé), offre de ressources pour développer l'environnement francophone (en lien avec l'Institut français).

La demande en labellisation reste forte en 2020 pour les établissements, qui trouvent, en ce label, un outil pour valoriser la qualité d'enseignement du français. La crise de la covid-19, a cependant fortement perturbé la campagne 2020. De nombreux établissements n'ont pas pu déposer leur dossier de candidature avant la date initialement posée de fin de campagne (mai 2020). La possibilité a été offerte aux les établissements de déposer un dossier de candidature d'ici la fin septembre pour un examen par la commission en octobre 2020.

La prévision 2020 du nombre d'élèves inscrits dans des filières LabelFrancEducation doit être revu à la baisse au regard du nombre de dossiers moins important que prévu.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

La formation des enseignants de français dans les systèmes éducatifs locaux est un objectif prioritaire de notre coopération éducative. Menée par les postes diplomatiques dans le cadre de la coopération bilatérale, elle s'inscrit

dans une logique de partenariats avec les autorités éducatives locales et de réponses à leurs besoins. Dans ce cadre, elle relève du programme budgétaire 185.

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté ce volet d'actions pour deux raisons majeures et rend difficile d'évaluer les besoins comme les capacités des postes à y répondre pour 2021.

En premier lieu parce que les pays partenaires de la coopération ont eux aussi de nouvelles priorités (sanitaires en particulier ou de réponse immédiate et urgente aux problèmes de déscolarisation ou de fragilisation extrême de leur système éducatif liée à une crise économique) et qu'il est difficile de prévoir comment la formation va pouvoir s'inscrire dans ce cadre particulier. Nous serons face à une très grande hétérogénéité de situations, entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne par exemple, qui est emblématique de la disparité des contextes.

En second lieu, parce que les postes eux-mêmes devront réorienter leurs crédits et réattribuer leurs moyens pour répondre aux conséquences de la crise sur le réseau ou pour répondre à de nouvelles demandes de coopération prioritaires.

Enfin, compte tenu de la situation évolutive de la crise sanitaire, il est difficile de prévoir l'évolution des besoins alors que le bilan quantifié de l'impact de la crise n'a pu encore être fait de manière fiable et précise.

Par ailleurs, 2019 a été la première année où ces données ont été collectées, soit 36 387 professeurs formés par le réseau sur la base de 134 fiches reçues.

Les prévisions pour l'année 2021 sont à la baisse à 20 000 professeurs formés par rapport au réalisé 2019, et celles pour l'année 2022 tablent sur un retour à la situation de 2019.

Cependant, et de manière à affiner et préciser ces données, les postes diplomatiques devront intégrer systématiquement une évaluation quantitative de leurs actions de formation dans ce cadre de coopération. L'exercice d'élaboration de plans stratégiques éducation par l'ensemble des postes du réseau de coopération en 2020 permettra de disposer de prévisions pour la période 2021-2024 et la mise en œuvre de ces plans pourra fournir des données précisées sur le réalisé.

OBJECTIF mission

2 – Développer l'attractivité de la France

L'attractivité s'entend ici tant sous l'angle de l'enseignement supérieur et de la recherche que sous l'angle de l'attractivité touristique et vis-à-vis des investisseurs internationaux.

Sur le plan de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'objectif doit permettre d'appréhender de manière plus précise l'impact de notre diplomatie d'influence sur la mobilité étudiante, d'une part, sur la mobilité des chercheurs et nos coopérations scientifiques, d'autre part.

Un impact substantiel de la covid-19 est à prévoir sur les mobilités étudiantes dans le monde. Dans ce contexte exceptionnel, la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France », présentée en 2018, devra continuer d'être adaptée, afin de permettre l'accueil des étudiants dans les meilleures conditions sanitaires et de renforcer la projection de nos formations d'enseignement supérieur dans le monde.

Pour le volet recherche, le nombre de projets de coopération scientifique soutenus par les services des ambassades vise à refléter concrètement une activité essentielle de notre diplomatie scientifique : les projets soutenus dans le cadre de partenariats Hubert Curien, qui financent l'amorçage de coopérations de recherche bilatérales ou avec certaines régions du monde.

Sur le volet touristique, la crise sanitaire liée à la covid-19 a profondément affecté le secteur, rendant caduques les projections initialement réalisées. Les restrictions à la circulation des personnes et la fermeture des frontières ont

conduit à une réorientation des actions de promotion de la destination France vers un public de proximité, français et européen (en l'occurrence belge, néerlandais et allemand).

Sur le plan des investissements étrangers, la France poursuit sa dynamique positive, puisqu'elle a connu une année record en 2019 avec 1 468 nouvelles décisions d'investissements étrangers, qui ont permis la création ou le maintien de 39 542 emplois. Elle se positionne au premier rang des pays d'accueil en Europe selon le baromètre annuel établi par le cabinet EY, devançant pour la première fois le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Le sommet Choose France de Versailles a été réitéré avec succès tout comme les nombreuses initiatives des ambassades françaises telles que les journées de l'investissement. Il s'agit aujourd'hui de consolider cette dynamique dans le nouveau contexte né de la crise de la covid-19.

INDICATEUR mission

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	40	43,7	41	43,7	44	47
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	192 000	202 151	202 000	202 140	150 000	220 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	39 708	42 732	Sans objet	32 000	38 000	43 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	95	95	100
Nombre de projets de recherche mis en oeuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien	Nb	1 330	1334	1 400	1 367	1 400	1 400

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 15 000 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté une proposition de formation (nombre de oui définitifs à une proposition) sans Parcoursup, sur le nombre d'élèves (candidats scolaires) ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au MENJ d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître la nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un établissement de l'enseignement supérieur français.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES / Systèmes d'information SISE et Scolarité : enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les chiffres 2019 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2018/2019 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2018/2019. Les outils statistiques existants ne permettent pas d'avoir une vision plus précoce et plus large des mobilités, qui inclurait l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur.

Périmètre : ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université. On entend par étudiant international en mobilité, tout étudiant étranger inscrit pour la première fois dans un établissement. Une réinscription n'est pas comptabilisée comme nouvelle mobilité.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mensualités avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Ce nouvel indicateur ne prend en compte que les bourses pour lesquelles une allocation est versée. Nous ne disposons pas des données complètes concernant les Bourses de Couverture Sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire à ce stade.

S'agissant d'un nouvel indicateur pour lequel les premières données complètes sont attendues en janvier 2021, les données dans le tableau présentent le nombre de mois bourses à l'exclusion de toutes les bourses de couverture sociale. Le nouveau système de suivi mis en place dans le cadre de cet indicateur permettra dès l'année prochaine de mesurer également le nombre de BCS adossées à un cofinancement.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Ce nouvel indicateur précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

A ce stade le chiffre disponible constitue une estimation transmise par l'opérateur sur la base d'une enquête menée sur un nombre restreint de boursiers. La mise en place d'une méthodologie de suivi accompagnant ce nouvel indicateur permettra d'obtenir des premières données en 2021.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en oeuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Depuis 2018, le taux de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger qui poursuivent leurs études en France est en augmentation. Malgré la crise sanitaire liée à la covid-19, il apparaît que les données provisoires issues de la campagne Parcoursup 2020 font état d'une augmentation du nombre de bacheliers étrangers ayant formulé des vœux sur Parcoursup. Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'ouverture menée par la France auprès des étudiants étrangers dans le contexte sanitaire, notamment l'exception faite pour la délivrance de visa, on peut supposer que le taux d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers sera en augmentation en 2021.

La cible est également prévue en augmentation. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » doit permettre l'accroissement de l'accueil de bacheliers étrangers du réseau. En effet, la simplification des démarches de visas, la mise en place d'un label qualité d'accueil et la campagne de communication mondiale devraient contribuer à la promotion de la France. Enfin, la participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens, permettra de mettre à disposition des bacheliers EFE (Enseignement français à l'étranger) des outils leur permettant un meilleur accueil dans les universités d'Ile-de-France (1ère académie de poursuite d'études des bacheliers EFE). L'ensemble de ces éléments, en complément des actions de formation des personnels et des campagnes de communication doivent permettre d'atteindre la cible.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

La réalisation 2020 est presque identique à la prévision qui avait été faite. Cette prévision de stagnation du nombre d'étudiants inscrits à l'université tenait compte du fait que la quasi totalité des universités procède à des exonérations de droits d'inscription différenciés et que les étudiants d'ores et déjà inscrits dans un cycle de formation ne sont pas concernés. Toutefois, l'absence d'augmentation, malgré l'objectif de croissance des effectifs, s'explique par une baisse du nombre de candidatures en début de campagne, tout particulièrement dans les principaux pays de provenance, suite à l'annonce de la mise en place de frais différenciés.

Pour 2020-2021, il est désormais acquis que le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités françaises baissera à hauteur de 30 %.

Cette prévision tient compte du fait que, si le nombre de candidatures enregistrées sur la plateforme Études en France a augmenté de 22 % par rapport à 2019, la pandémie de la covid-19 entraîne de nombreuses incertitudes (reprise des cours, peu de vols commerciaux et à des prix prohibitifs, frontières fermées et restrictions sanitaires etc.) et ce malgré les efforts du Gouvernement pour favoriser les mobilités étudiantes.

Pour rappel, afin de pallier l'effet d'éviction attendu par l'augmentation des droits d'inscription, lorsqu'elle sera effective, et poursuivre une croissance des flux dans un contexte de concurrence internationale grandissante, un travail est mené sur plusieurs axes, toujours dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » :

- la simplification de la délivrance des visas pour études et des titres de séjour ;
- le renforcement de l'offre de formation en français langue étrangère (apprentissage du français pour étrangers) et en anglais ;
- la création d'un label qualité visant l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants ;
- le développement de campus français à l'étranger ;
- une campagne de communication auprès des futurs étudiants dans les pays étrangers ;
- le maintien d'un engagement fort en matière d'exonérations et de bourses.

Cet objectif quantitatif doit se traduire par la conquête de nouveaux pays de provenance, avec notamment un objectif de doublement de la part des étudiants en provenance des pays émergents. Il ne doit pas faire perdre de vue l'objectif qualitatif de réussite des étudiants internationaux, encore insuffisamment atteint.

La cible quantitative fixée par le Premier Ministre lors du lancement de Bienvenue en France, en 2018, était de 500 000 étudiants étrangers en France en 2027, toutes mobilités confondues et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux mobilités diplômantes, l'objectif serait de 350 000 et, ramené aux universités uniquement (seuls chiffres disponibles), qui représentent environ 70 % de la mobilité des étudiants étrangers, 245 000 en 2027. Cette cible est en réalité fortement dépendante des places disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur.

En réponse à la crise sanitaire, cette stratégie a été poursuivie et adaptée, en prévoyant notamment :

- une adaptation du travail des postes diplomatiques, afin de poursuivre à distance l'accompagnement des candidats étrangers aux études en France ;
- la prolongation exceptionnelle des bourses du gouvernement français pour les étudiants bloqués en France (étant entendu que les étudiants repartis plus tôt on vu leur bourse s'interrompre) et l'autorisation exceptionnelle à la rentrée 2020 de verser la bourse avant l'arrivée de l'étudiant sur le territoire ;
- la prolongation des titres de séjour pour études, le traitement prioritaire des visas pour études par les consulats et le classement des étudiants dans les catégories de voyageurs admis sur le territoire même s'ils viennent de pays classés en rouge ;
- la mise en œuvre de dispositifs de continuité pédagogique, et notamment par l'expérimentation de tiers lieux d'enseignement à l'étranger, les espaces « France Enseignement Numérique », à destination des étudiants étrangers qui ne pourraient rejoindre le territoire français au 1er semestre.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mensualités avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »

Le mois-bourse ou mensualité permet de mesurer de façon plus transparente l'effort réel de l'État pour l'attractivité des meilleurs étudiants internationaux.

Pour rappel, la précédente baisse des crédits bourse jusqu'en 2017 s'est traduite par une baisse de la proportion de bourses avec allocation et une hausse de la proportion de bourses de couvertures sociales (BCS) sans cofinancement, c'est-à-dire une bourse qui ne donne droit qu'à la gratuité des frais d'inscription à l'université et à un remboursement de la mutuelle mais pas à une allocation.

L'augmentation entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019 du nombre de mois bourses avec allocation versée (+7,6 %) est supérieure à la progression globale du nombre de boursiers sur cette période (+5,3 %), qui passe de 11 250 en 2018 à 11 843 en 2019, ce qui traduit à la fois une meilleure utilisation des crédits (le budget bourse restant stable sur la période) et un allongement du nombre de mois bourses par boursier.

En raison de la pandémie, une baisse du nombre de mensualités, de l'ordre de -25 %, est à prévoir ; soit une prévision actualisée 2020 à 32 000. En raison du fait qu'une bourse qui n'est pas attribuée en année n se répercute sur l'année n+1 - car une bourse d'études vaut pour une année académique qui s'étend sur deux années budgétaires (réurrences) -, la prévision pour 2021 permet de revenir progressivement au réalisé de 2018, puis de 2019.

Le plan « Bienvenue en France » pour les bourses du gouvernement français vise un triplement du nombre de bourses incluant les bourses attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. L'indicateur, et donc la cible, ne prend toutefois en compte que les bourses qui dépendent du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et qui incluent le financement d'une allocation de vie soit de la France soit d'un cofinanceur.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

S'agissant d'un nouvel indicateur aucune donnée n'est disponible à ce stade. La projection pour 2021 est ainsi établie sur la base d'une estimation transmise en 2019 par l'opérateur Campus France à partir d'une enquête portant sur 3 100 boursiers. Cette enquête faisait valoir un taux de réussite de 95 %. L'opérateur Campus France doit mettre en place un suivi affiné pour consolider ces chiffres dans les années à venir.

Pour comparaison, les chiffres disponibles sur la réussite des étudiants étrangers en France font valoir un taux de réussite de 45 % en licence (contre 40 % pour les ressortissants français) et de 56 % en master (contre 67 % pour les ressortissants français).

La mise en place d'un tel indicateur traduit ainsi la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français. La cible de cet indicateur est d'atteindre 100 % de réussite et constitue objectif pour le travail mené avec les ambassades et visant à l'amélioration de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Le PHC est l'un des outils privilégiés de la coopération scientifique pour le MEAE et le MESRI. Les plus anciens PHC ont plus de 30 ans et nous continuons d'initier régulièrement de nouveaux PHC (avec les Philippines « Sciences for the People », avec la Malaisie « HIBISCUS » et avec l'île Maurice en 2019). Les études d'impact scientifique effectuées montrent la valeur ajoutée des projets soutenus pour l'initiation de collaborations, la production scientifique, et la formation des doctorants. Il s'agit donc d'un outil à forte visibilité et très bien diffusé au sein de la communauté scientifique française, ce qui permet de susciter de nouveaux projets au-delà des coopérations existantes.

Par comparaison avec d'autres types d'appels à projets, le PHC présente les caractéristiques suivantes :

- La constitution du dossier est relativement facile pour les porteurs de projet, en comparaison avec d'autres appels à projet.
- La procédure de gestion, d'expertise et de sélection est harmonisée pour tous les programmes. La double évaluation scientifique généralement, par la France et le pays étranger, est un gage de qualité scientifique et un label d'excellence.
- Les PHC sont évolutifs et peuvent s'adapter à la situation locale. Par exemple, le PHC Procope Structurant avec l'Allemagne permet d'inclure un partenaire d'un pays tiers ou le PHC Ulysses+ avec l'Irlande permet d'impliquer des entreprises. Des PHC régionaux existent également, notamment avec le Maghreb et l'Europe centrale.
- La participation de doctorants et post-doctorants est encouragée dans les projets. L'implication de jeunes chercheurs des deux pays permet de construire les futurs réseaux scientifiques.

Enfin, les PHC sont des projets bilatéraux d'amorçage, dotés de budgets modestes, mais qui permettent aux équipes d'apprendre à travailler ensemble, et de préparer ensuite des projets de recherche plus ambitieux, notamment des projets européens, dans l'objectif de construire un Espace Européen de la Recherche.

Pour les pays hors Europe, un projet avec la France peut être un moyen de s'insérer dans un consortium européen (la France est le 3ème pays bénéficiaire du programme européen Horizon 2020, et participe à 1 projet sur 4).

Compte tenu de la crise sanitaire restreignant les mobilités en 2020, certains projets devant s'achever cette année pourraient être prolongés en 2021.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR mission

2.2 – Attractivité touristique de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de touristes étrangers en France	millions	90	90	94	36	59	Non connu
Recettes issues du tourisme international	Md€	53,7	Non connu	60	24	38	Non connu

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le nombre de touristes étrangers ayant visité la France.

Périmètre : touristes étrangers en France.**Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »**Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »**Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »**

Le contexte sanitaire a conduit à la restriction des déplacements internationaux et dès lors entraîné une très forte réduction de la fréquentation touristique étrangère en France. Hormis une clientèle européenne de proximité revenue en France avec la réouverture très progressive des frontières (Belges, Néerlandais, Allemands), les touristes étrangers ont été largement absents durant la saison estivale 2020.

Atout France a été missionné en 2020 par l'État pour conduire une démarche de conception d'un nouvel outil d'observation du secteur permettant d'obtenir des statistiques actualisées. Les prévisions pour 2020 et 2021 résultent d'une estimation des services d'Atout France et rejoignent les projections d'autres organismes, notamment Bpifrance.

Atout France a travaillé sur plusieurs scénarii : « fort impact de la crise sanitaire » (chiffres indiqués dans le tableau) ou avec un « impact plus modéré » (estimation : de 40 millions d'arrivées internationales en 2020 et de 72 millions en 2021).

Comme pour le nombre de touristes étrangers, les données sur les recettes issues du tourisme international affichées pour 2020 et 2021 résultent d'une projection d'Atout France (scénario avec impact fort de la crise sanitaire). Selon un scénario avec un « impact plus modéré », les estimations d'Atout France sont de 26 Md€ de recettes touristiques internationales en 2020 et de 47 Md€ en 2021.

INDICATEUR mission

2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre	%	38,4	31,9	40	20	30	25

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
d'investisseurs rencontrés							

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Nota : le chiffre pour « réalisation 2018 » a été révisé par rapport au PAP 2020 suite à l'obtention de données complémentaires de la part des ambassades.

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Le chiffre de 2019 porte sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 89,5 % de notre commerce bilatéral, au regard des réponses transmises par les postes. Il permet de constater que le taux de transformation reste élevé entre la manifestation d'une marque d'intérêt pour le « site France » et la mise en œuvre d'une véritable démarche de prospection ayant pour but un investissement futur en France. La légère baisse de cet indicateur par rapport à 2018 s'explique notamment par une plus grande rigueur dans le recueil des indicateurs, les postes n'ayant pas comptabilisé cette année les visites d'investisseurs organisées par Business France sans concours direct du poste.

L'anticipation revue très à la baisse pour 2020 est fondée sur l'impact attendu, et à ce stade difficile à évaluer, de la crise de la covid-19, qui a très largement mobilisé les postes pendant plusieurs mois tout en impactant les activités et projets des entreprises à l'international.

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le MEAE en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France en faveur du commerce extérieur, de l'attractivité et du tourisme. Après la consolidation de la réforme du dispositif de soutien à l'export, initiée en 2018, qui permet de rendre plus lisible et plus efficace le dispositif d'accompagnement des PME-ETI à l'export, la priorité est à présent la mise en œuvre du plan de relance de l'export, en réponse à la crise de la covid-19, dans le cadre du plan de relance économique de la France.

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	11,28	10	15	5	10	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	764	684	800	500	700	800

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment la modification de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Nota : le chiffre pour « réalisation 2018 » a été révisé par rapport au PAP 2020 suite à l'obtention de données complémentaires de la part des ambassades.

L'anticipation revue très à la baisse pour 2020 est fondée sur l'impact attendu, et à ce stade difficile à évaluer, de la crise de la covid-19, qui a très largement mobilisé les postes pendant plusieurs mois tout en impactant les activités et projets des entreprises à l'international.

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 89,5 % de notre commerce extérieur, le taux de résultats obtenu est de 10 %. La baisse de l'indicateur par rapport à 2018 s'explique à la fois par le nombre plus élevé d'entreprises reçues par les postes, dont l'effort en matière de diplomatie économique est croissant, et par l'absence d'indicateurs pour la Russie, qui avait listé 150 changements favorables pour 2018. A périmètre constant (soit hors Russie en 2018), cet indicateur est en hausse.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 89,5 % de notre commerce extérieur, 681 changements favorables aux intérêts français ont été signalés comme ayant eu lieu suite à une démarche de l'ambassade. La baisse par rapport à 2018 s'explique principalement par l'absence d'indicateurs pour la Russie, qui avait listé en 2017 et 2018 respectivement 679 et 150 changements obtenus par l'ambassade du fait des nombreuses interventions effectuées afin

de lever des restrictions aux importations. A périmètre constant (hors Russie en 2018), cet indicateur apparaît en hausse.

Ces changements comprennent notamment les modification de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

Les ambitions de notre pays dans le domaine de la diplomatie culturelle et d'influence nécessitent d'adapter nos modes d'intervention aux nouveaux enjeux de la mondialisation. Pour renforcer l'efficacité dans la gestion des crédits et optimiser les leviers d'action, il convient notamment de dynamiser les ressources externes, aussi bien par la capacité de développement et de diversification des ressources des établissements à autonomie financières (EAF), et notamment la mise en place d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens (DELF/DALF/TCF), que par la mobilisation du mécénat des partenaires dans tous les domaines de compétences du réseau, le lancement de modules de formation professionnelle, et la location des espaces.

La poursuite de la modernisation du réseau des établissements culturels devrait permettre un maintien des performances.

L'activité du réseau et notamment de ses EAF pluridisciplinaires, autofinancée à hauteur de 75 % en 2019 (hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE), a été fortement impactée par la baisse des activités génératrices de recettes (cours de langues, organisation des examens et certifications, procédure Etudes en France) et l'interruption des activités culturelles. Les autres sources de revenus externes ont également été affectées (formations professionnelles, partenariat économique, mécénat, location d'espaces, etc.). Les incertitudes sur les dates de réouverture et sur la capacité des instituts (EAF) de nos ambassades à retrouver leurs publics lors de la reprise, constituent un véritable défi.

Il est donc indispensable d'accompagner la modernisation de ce réseau, qui a prouvé son agilité au cours des derniers mois, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	63,5	65	63	58,8	62,8	62,5
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	75	72	66	66	72
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	175	180	175	123	135	175
Part des cofinancements d'Atout France	%	58	59	51	41	45	50

Précisions méthodologiques

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »Sources des données : AEFE/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.**Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).**Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiquesPérimètre : ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative ou le poste joue un rôle déterminant.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
 - les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
 - l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.
- Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »Sources des données : l'indicateur vise à rapporter la part des recettes de l'opérateur qui ne sont pas issues de subvention de l'État (recettes de partenariats) au total des financements mobilisés.

L'opérateur est incité à rechercher des partenariats et développer les recettes issues des prestations proposées par l'opérateur pour atteindre un financement paritaire au regard des subventions ministérielles. .

Périmètre : les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques (hors ministérielles).**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

Cet indicateur évolue fortement du fait de causes externes.

En effet, les conséquences économiques de la crise sanitaire de la covid-19 sur les établissements de l'enseignement français à l'étranger en modifient profondément les déterminants.

Le numérateur (ressources propres) diminue en raison de :

- la diminution des recettes propres des établissements liée aux difficultés rencontrées par les familles (taux de recouvrement en forte baisse et prévision d'une baisse du chiffre d'affaires des établissements de 46,9 M€) ;
- la modération des droits de scolarités en réponse à la crise ;
- la baisse prévisionnelle des effectifs pour la rentrée prochaine (hypothèse d'une variation de -2,8 % en 2020, puis retour niveau 2019 en 2021),

A l'inverse le dénominateur (subventions) augmente du fait de l'augmentation des soutiens de l'État dans le cadre du plan d'urgence (plan d'urgence de 100 M€ dont 50 M€ de subventions versés par le P 185 et 50 M€ au titre des bourses scolaires versés par le P 151).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Le prévisionnel 2020 (PAP 2020) est ramené de 72 % à 66 % d'autofinancement. Cette baisse de 6 points se fonde sur les remontées d'informations des IF pluridisciplinaires dans les budgets rectificatifs 2020, qui tiennent compte des effets de la crise sanitaire sur les recettes prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2020.

Le prévisionnel 2021 (66 %) est identique à celui de 2020, la prudence étant de rigueur compte tenu des incertitudes liées aux conséquences de la crise sur l'année 2021 (capacité des IF à remobiliser ses publics/usagers et ses partenaires institutionnels et économiques ; éventuelle persistance ou résurgence de la pandémie ; etc.)

La cible (2021-2023) fixée à 72 %, soit le niveau prévisionnel initial du PAP 2020, table sur une dynamique de reprise alimentée par la réactivité et la capacité d'initiative du réseau qui s'emploiera à « communiquer avec de nouveaux vecteurs vers de nouveaux publics » en développant et renforçant la marque « France ».

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération »

Cet indicateur était en hausse régulière depuis trois ans atteignant 180 M€ en 2019 mais la pandémie de la covid-19 l'a très fortement impacté, au cours du premier semestre 2020 et continue à avoir des conséquences négatives sur l'ensemble du réseau de coopération et d'action culturelle et, en particulier, sur les activités liées aux projets et aux programmes de bourses avec partenariats externes.

La prévision actualisée pour 2020 est donc en baisse de -30 %.

Cette évolution s'explique par les facteurs suivants :

- les mesures de confinement décidées dans la plupart des pays au monde n'ont pas permis à de très nombreux Instituts français d'accueillir du public et les ont contraints à annuler des projets menés en partenariat ;
- l'incertitude pesant sur la diffusion de l'épidémie continue à rendre difficile le montage de projets ;
- la fermeture des frontières a, par ailleurs, fortement ralenti la mise en place de programmes de bourses avec partenariats ;

De plus, des pays où les partenariats externes sont très élevés (Etats-Unis, Brésil, Japon, Mexique, Tunisie et Colombie) sont particulièrement touchés par la pandémie.

Sous réserve de l'évolution de la covid-19, une reprise de l'activité est espérée pour l'année 2021 (+10 %) et un retour au montant de 2018 est ciblé en 2023 grâce à des dispositifs à distance et au développement de l'offre de produits culturels en ligne.

Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »

La prévision actualisée 2020 prend en compte à la fois l'impact du changement de périmètre (en particulier, absence de partenariats hors budget consacré aux opérations de promotion) et l'impact de la crise sanitaire mondiale sur le niveau des partenariats et recettes d'Atout France (activité touristique à l'arrêt pendant 4 mois sur les marchés européens, voire presque toute l'année pour les marchés long courrier, et difficultés financières des partenaires publics et privés). Le nouveau périmètre vise à déterminer le niveau de partenariat et recettes générés par l'opérateur (partenaires privés et collectivités territoriales) par rapport à l'ensemble des fonds alloués par l'Etat. La crise sanitaire mondiale a eu pour effet une baisse significative du niveau des partenariats prévisionnels en 2020 (-36 %) et des opérations de promotion, campagnes digitales et opérations professionnelles traditionnelles (notamment opérations en présentiel, que l'opérateur remplace par des actions digitales moins génératrices de partenariats).

Lors du dernier Conseil Interministériel du Tourisme (CIT) du 14 mai 2020, le Premier ministre a demandé à ce qu'Atout France participe aux actions de communication pour accélérer la reconnaissance et l'appropriation des mesures sanitaires liées à la crise de la covid-19 à destination de l'ensemble des acteurs du tourisme, y compris sur le

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

marché domestique, à participer au dispositif de réassurance sanitaire, au développement de France Tourisme Ingénierie à la structuration des filières et au développement de l'innovation..

L'année 2021 sera une année de relance sur les marchés internationaux. L'opérateur renforcera ses actions de partenariats avec pour objectif de retrouver un rapport de 1 à 2 entre fonds publics et recettes issues des partenariats à terme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Appui au réseau	0	37 686 732	0	37 686 732	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 791 961	38 329 196	67 121 157	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 190 939	3 190 939	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 704 351	79 846 223	88 550 574	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	417 606 841	0	417 606 841	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	0	0	73 044 639	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 691 020	2 170 000	30 861 020	0
Total	73 044 639	521 480 905	123 536 358	718 061 902	2 000 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Appui au réseau	0	37 686 732	0	37 686 732	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 791 961	38 329 196	67 121 157	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 190 939	3 190 939	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 704 351	79 846 223	88 550 574	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	417 606 841	0	417 606 841	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	0	0	73 044 639	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 691 020	2 170 000	30 861 020	0
Total	73 044 639	521 480 905	123 536 358	718 061 902	2 000 000

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Appui au réseau	0	38 886 732	0	38 886 732	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 791 961	34 708 647	63 500 608	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 329 901	3 329 901	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 704 351	84 827 810	93 532 161	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	408 606 841	0	408 606 841	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548	0	0	74 926 548	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	30 891 020	3 270 000	34 161 020	0
Total	74 926 548	515 880 905	126 136 358	716 943 811	2 000 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Appui au réseau	0	38 886 732	0	38 886 732	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 791 961	34 708 647	63 500 608	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 329 901	3 329 901	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 704 351	84 827 810	93 532 161	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	408 606 841	0	408 606 841	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548	0	0	74 926 548	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	30 891 020	3 270 000	34 161 020	0
Total	74 926 548	515 880 905	126 136 358	716 943 811	2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	74 926 548	73 044 639	0	74 926 548	73 044 639	0
Rémunérations d'activité	61 374 037	59 726 519	0	61 374 037	59 726 519	0
Cotisations et contributions sociales	12 803 766	12 616 428	0	12 803 766	12 616 428	0
Prestations sociales et allocations diverses	748 745	701 692	0	748 745	701 692	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	515 880 905	521 480 905	2 000 000	515 880 905	521 480 905	2 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	43 743 842	42 543 842	2 000 000	43 743 842	42 543 842	2 000 000
Subventions pour charges de service public	472 137 063	478 937 063	0	472 137 063	478 937 063	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	126 136 358	123 536 358	0	126 136 358	123 536 358	0
Transferts aux ménages	77 777 472	71 777 472	0	77 777 472	71 777 472	0
Transferts aux autres collectivités	48 358 886	51 758 886	0	48 358 886	51 758 886	0
Total	716 943 811	718 061 902	2 000 000	716 943 811	718 061 902	2 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	37 686 732	37 686 732	0	37 686 732	37 686 732
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	67 121 157	67 121 157	0	67 121 157	67 121 157
03 – Objectifs de développement durable	0	3 190 939	3 190 939	0	3 190 939	3 190 939
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	88 550 574	88 550 574	0	88 550 574	88 550 574
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	417 606 841	417 606 841	0	417 606 841	417 606 841
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	0	73 044 639	73 044 639	0	73 044 639
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	30 861 020	30 861 020	0	30 861 020	30 861 020
Total	73 044 639	645 017 263	718 061 902	73 044 639	645 017 263	718 061 902

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence, en fixant des orientations à l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, en exerçant la tutelle des opérateurs, et en portant directement certaines actions d'influence et de coopération. A travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses mise en œuvre à la fois en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle, outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2020, ce réseau se compose de 131 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 6 SST (services pour la science et la technologie scientifiques au sein des ambassades), et de 95 instituts français, à raison de 92 établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires auxquels il convient d'ajouter 3 EAF non fusionnés et, dans certains cas, à compétences spécifiques en Iran, au Brésil et en Turquie, ainsi que 133 antennes. Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de 27 UMIFRE, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau), 8 services scientifiques et 310 espaces et antennes Campus France (rattachés aux SCAC) dans 134 pays, ainsi que 386 alliances françaises (structure de droit local) conventionnées.

Au sein du réseau, 1 918 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE (dont 669 sur le programme 185 et 1249 sur le programme 209), auxquels s'ajoutent 3 411 agents de droit local (hors vacations) sous plafond législatif dédié au sein des EAF. Le plafond en 2021 devrait être stabilisé, ce qui ne contredit pas, toutefois, la mise en

œuvre de réformes destinées à moderniser ces outils de coopération et à rationaliser nos implantations. Les différentes structures (SCAC, instituts français locaux, bureaux spécialisés, antennes) ont été fusionnées en 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les instituts français locaux dans le périmètre des ambassades dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle. Ces instituts génèrent des recettes propres (158,9 M€ en 2019, en augmentation de 3 % par rapport à 2018) et des cofinancements importants (175 M€ en 2018, en progression de 8 % par rapport à 2017 ; en attente des données pour 2019).

Le réseau des alliances françaises, structures de droit local dont le statut est associatif, constitue un autre levier d'action au service de la politique d'influence française. Ces structures concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre dans certains cas des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Au 1^{er} janvier 2020, 832 alliances françaises sont présentes dans 131 pays. 386 d'entre elles sont conventionnées avec les ambassades françaises de leur pays de résidence et bénéficient à ce titre d'un soutien financier et/ou humain du ministère. En effet, le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les alliances françaises locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

L'ensemble du réseau de coopération et d'action culturelle a subi fortement les effets de la crise du COVID 19. Sur les 117 instituts culturels locaux (EAF) du réseau en 2020, 83 instituts et 27 IFRE ont ainsi dû fermer temporairement leurs portes au public pour réorganiser leurs activités à distance. Il en a été de même pour les 6 centres culturels binationaux et pour environ 650 AF locales sur plus de 800 dans le monde. Au début de l'été 2020, 60% des instituts français et 21 IFRE (sur 27) demeuraient encore fermés au public, même si, la situation étant évolutive, certaines parties du réseau amorçaient une reprise partielle d'activités (Asie orientale, certains IF en Europe). Si la spécificité de l'activité et du modèle économique de chaque établissement a abouti à des situations nécessairement contrastées, une majeure partie des établissements est toutefois parvenue à maintenir un certain degré d'activité en développant leur présence en ligne et notamment les formations à distance, tandis que le MEAE (DGM) a augmenté son soutien budgétaire aux structures les plus fragilisées. La date de réouverture des établissements et la reprise des mobilités seront toutefois des facteurs déterminants pour assurer les conditions de la reprise des activités et du retour à l'équilibre économique.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et Alliances locales, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. A cet égard, le traité d'Aix La Chapelle du 22 janvier 2019 a validé le projet de créer 9 centres culturels franco-allemands à travers le monde, dont 4 centres culturels intégrés (Rio, Erbil, Bichkek et Palerme) et de renforcer 5 co-localisations culturelles franco-allemandes (Atlanta, Cordoba, Glasgow, Minsk et Ramallah). Ces projets associant des antennes de nos instituts culturels ou des alliances françaises sont développés avec les instituts Goethe. Les instituts culturels français participent aussi à l'initiative EUNIC (European union national institutes for culture) qui fédère dans un pays donné, un réseau d'instituts culturels européens et d'institutions nationales. Enfin, le réseau de coopération et d'action culturelle est activement engagé dans la recherche de synergies les plus fortes possibles avec les programmes européens, notamment en matière de mobilités universitaires ou de recherche (Erasmus +, Horizons 2020, etc.).

LES OPÉRATEURS

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet-elle d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre selon des standards homogènes de la gestion des bourses et des mobilités, ce qui contribue d'une part à la rationalisation de la dépense, et d'autre part à la garantie d'une approche commune de la politique des bourses, en lien avec la stratégie définie par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. partie «Bourses» ci-dessous). L'Institut français de Paris offre quant à lui son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère. Dans le secteur du tourisme enfin,

Atout France œuvre au développement de l'attractivité touristique du territoire dans le respect des orientations et priorités, notamment géographiques, définies en administration centrale.

Les subventions aux quatre opérateurs relevant du programme 185 (AEFE, Institut Français, Campus France et Atout France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. *infra*).

BOURSES (58 072 657 €)

Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des futures élites étrangères et représentent un investissement d'influence à moyen et long terme auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche. La réforme « Bienvenue en France » a prévu l'instauration de frais de scolarité différenciés pour les étudiants étrangers et un triplement des bourses octroyées. Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne, dont les moyens en bourses sont à peu près le double de ceux de la France avec un accueil individuel des étudiants généralement de meilleure qualité (logement), mais aussi la Chine avec sa politique de bourse offensive en Afrique, ou encore la Turquie, l'Arabie saoudite, etc... Si l'enveloppe consacrée aux bourses a pu être stabilisée sur les trois dernières années, les conséquences de la crise sanitaire conduisent à diminuer les crédits qui y sont consacrés en raison des moindres récurrences qui interviendront en 2021, estimées à environ 6 M€, du fait de la baisse du nombre de bourses délivrées en 2020.

La politique ministérielle d'attribution des bourses est définie par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche et est déclinée localement par les ambassades. Elle correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée, priorité aux niveaux master et doctorat, concentration sur des disciplines-clés (filiales scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques). Reflétant les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France, elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays émergents, en lien avec notre diplomatie d'influence, et à accompagner notre politique étrangère, par exemple en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. L'attribution des bourses s'appuie sur une forte sélectivité, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Cette stratégie est mise en œuvre et adaptée localement par le réseau de coopération et d'action culturelle. Les postes diplomatiques peuvent également développer des programmes de bourses cofinancées, notamment sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires, établissements d'enseignement supérieur par exemple. C'est notamment le cas des bourses de gouvernements étrangers (BGE) : 4 352 bourses de ce type ont ainsi été octroyées en 2019 (contre 4 158 l'année précédente).

Certains programmes de bourses empruntent cependant d'autres canaux, en mobilisant d'autres réseaux et en poursuivant des objectifs spécifiques. Ainsi, les bourses du programme « Excellence Major », gérées par l'AEFE, permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France. Dans une logique cette fois de renforcement des liens franco-allemands, l'université franco-allemande (UFA) propose des cursus binationaux, parfois tri-nationaux, aux niveaux licence et master, dans des disciplines variées. Au cours de l'année universitaire 2019/2020, l'UFA a consacré près de 7,9 M€ au financement, par des bourses, de la mobilité de ses étudiants. L'UFA accompagne également la coopération de recherche et la structuration de cursus d'études intégrés. Les boursiers américains sont financés par des fonds franco-américains avec un financement de départ du MEAE.

Enfin, plusieurs programmes de bourses emblématiques sont pilotés directement depuis l'administration centrale, tels que le programme Make Our Planet Great Again (MOPGA), ou encore le programme Eiffel.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Aucune modification de maquette n'a été demandée sur le PLF 2021.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+253 114	+35 672	+288 786			+288 786	+288 786
Transfert vers le programme 185 d'ETPT - fermetures des TAF d'Alger et Libreville.	156 ►	+253 114	+35 672	+288 786			+288 786	+288 786
Transferts sortants		-207 000	-25 000	-232 000			-232 000	-232 000
Transfert interne (régularisation des transferts lié à la fermeture de la trésorerie de libreville)	► 209	-207 000	-25 000	-232 000			-232 000	-232 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+1	
Transfert vers le programme 185 d'ETPT - fermetures des TAF d'Alger et Libreville.	156 ►	+1	
Transferts sortants		-2	
Transfert interne (régularisation des transferts lié à la fermeture de la trésorerie de libreville)	► 209	-2	

Les transferts en T2 concernent :

- L'extension en année pleine des transferts validés en LFI 2020 du fait de la fermeture de trésoreries à Alger et Libreville (1 ETPT)
- Le rattachement de deux ETPT au programme (209) de la mission (APD) correspondant à la zone de rattachement des crédits de coopération au Gabon (un emploi d'expatrié et un emploi de droit local, transférés dans le cadre de la LFI 2020 au titre de la fermeture de la trésorerie de Libreville).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	78	0	0	0	+1	+1	0	79

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI dans le réseau	69	0	0	0	0	0	0	69
CDD et volontaires internationaux	543	0	0	0	+3	+3	0	546
Agents de droit local	99	0	-1	0	-1	-1	0	97
Total	789	0	-1	0	+3	+3	0	791

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	19	3	7,80	19	3	7,80	0
Titulaires et CDI dans le réseau	10	0	8,20	10	0	8,10	0
CDD et volontaires internationaux	156	0	8,10	156	0	8,10	0
Agents de droit local	15	0	7,70	15	0	7,75	0
Total	200	3	8,05	200	3	8,05	0

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	78	79	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	168	166	-1	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	543	546	0	0	0
Total	789	791	-1	0	0

N.B. : les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2019 à 1 901,5 ETPT à l'étranger (77% du total des G3) et à 562,6 ETPT en administration centrale (23 % du total).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Appui au réseau	0
02 Coopération culturelle et promotion du français	0
03 Objectifs de développement durable	0
04 Enseignement supérieur et recherche	0
05 Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0
06 Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	791
07 Diplomatie économique et développement du tourisme	0
Total	791

Ces 791 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

* en centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) :

Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité avec les pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que 45 % des agents de catégorie A en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGM.

* et, dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :

- des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, souvent affectés à des tâches administratives.

-des établissements culturels pluridisciplinaires, établissements dotés de l'autonomie financière (EAF) : les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Recommandée par le Conseil de modernisation des politiques publiques, la fusion des SCAC et des EAF a débuté en 2009 et s'est achevée en 2012. Ces établissements disposent de deux types de personnels :

a. des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement et consomment le plafond d'emploi du ministère ;

b. des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local employés sous contrat à durée indéterminée sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « éléments de synthèse du programme » de ce document.

-des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés sous contrat à durée indéterminée par les

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « éléments de synthèse du programme » de ce document.

-du réseau des « alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés ou VI pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

-de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	61 374 037	59 726 519
Cotisations et contributions sociales	12 803 766	12 616 428
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 671 603	8 703 582
– Civils (y.c. ATI)	8 671 603	8 703 582
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	4 132 163	3 912 846
Prestations sociales et allocations diverses	748 745	701 692
Total en titre 2	74 926 548	73 044 639
Total en titre 2 hors CAS Pensions	66 254 945	64 341 057
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 168,1 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel, dont 140,7 M€ au titre des personnels civils et de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) et 27,4 M€ au titre des personnels militaires. S'agissant du programme 185, la contribution totale est de 8,7 M€ (exclusivement pour les pensions civiles et ATI).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 3,36 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 400. Le montant prévu sur le programme 185 est de 0,46 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	63,70
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	63,77
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,05
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,12

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,07
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,04
Impact du schéma d'emplois	-0,06
EAP schéma d'emplois 2020	-0,06
Schéma d'emplois 2021	0,00
Mesures catégorielles	0,09
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,23
GVT positif	0,45
GVT négatif	-0,22
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,07
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,30
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,30
Total	64,34

Le socle de prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions du programme 185 tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (décret n°2008-539) et le compte épargne-temps. De plus, la ligne « autres » (-0,04 M€) correspond au débasage de la prime exceptionnelle Covid (décret n° 2020-570 du 14 mai 2020) versée uniquement en 2020.

Les mesures de périmètres et de transfert pour 2021 se décomposent de la manière suivante :

- le transfert de crédits correspondant à l'extension en année pleine des transferts validés en 2020 au titre de la fermeture des trésoreries d'Alger et Libreville, pour un montant de 253 113 € hors CAS pensions;
- le transfert de crédits correspondant au rattachement au programme 209 de deux ETPT transférés en 2020 au titre de la fermeture de la trésorerie de Libreville, pour un montant de -207 000 € hors CAS pensions.

Le GVT positif du programme 185 est évalué à 0,45 M€ (soit 0,69 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,22 M€ (0,34 % de la masse salariale hors CAS), soit un solde de 0,23 M€ (0,36 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" intègre principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2020) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2021 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » intègre également les prévisions d'économies relatives à la suppression progressive de l'IE-CSG (en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015) pour un montant marginal de -0,01 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	52 181	53 758	52 750	46 569	48 124	47 096
Titulaires et CDI dans le réseau	138 863	136 471	142 745	135 478	133 175	139 211
CDD et volontaires internationaux	68 955	88 166	78 499	62 606	81 203	72 916
Agents de droit local	26 326	25 878	23 915	21 959	21 585	19 948

Les coûts d'entrée et de sortie ci-dessus sont calculés sur l'ensemble du périmètre ministériel. Les remarques ci-dessous qui ont également une portée de caractère général peuvent s'appliquer à l'ensemble des programmes des deux missions du périmètre ministériel.

Les coûts globaux correspondent aux coûts moyens 2019 communiqués dans le rapport annuel de performance 2019 majorés pour tenir compte du GVT positif, de l'évolution des effets de change et de prix sur la rémunération des personnels expatriés et de la norme de progression de la rémunération des agents de droit local.

Pour les trois catégories d'emplois G1, G2 et G3, les coûts ont été consolidés sur la base de flux d'entrées et sorties en cohérence avec les données issues du SIRH ministériel.

La comparaison entre prévision et réalisation doit tenir compte du profil de rémunération des agents recrutés par le ministère par catégorie (notamment contractuels expatriés, contractuels en administration centrale, fonctionnaires détachés sur contrat à l'étranger et volontaires internationaux s'agissant des G3).

Pour les agents expatriés relevant des trois catégories d'emplois G2, G3 et G4, ces coûts intègrent les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) qui sont revues chaque trimestre, selon les évolutions monétaires de change et de prix de chaque pays, afin de maintenir constant le pouvoir d'achat des agents expatriés (en cas d'appréciation de l'euro, les indemnités sont diminuées pour neutraliser les effets d'aubaine, en cas de dépréciation, les indemnités sont augmentées pour compenser la perte de pouvoir d'achat). Par conséquent, les coûts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre de manière significative.

Les coûts entrants et sortants à l'étranger tiennent compte de deux phénomènes :

- les ré déploiement de postes vers des pays à plus fortes IRE (en particulier dans les pays du G20) ;
- l'effet change-prix qui peut occasionnellement générer des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie lorsque les IRE varient dans le courant de l'année.

S'agissant de la catégorie G3, qui regroupe des personnels affectés en administration centrale, à l'étranger ainsi que des volontaires internationaux, les coûts entrants et sortants tiennent compte des flux entrants et sortants différents en administration centrale et à l'étranger.

Pour la catégorie d'emplois G5 des agents de droit local (non soumis au CAS pensions), il convient de préciser que les régimes sur lesquels reposent les charges patronales hors CAS évoluent sensiblement selon les législations et organismes locaux. Enfin, les coûts d'entrée sont en moyenne supérieurs aux coûts des sortants en raison du recrutement d'agents de droit local sur des postes davantage qualifiés et à la transformation de postes de G2 en postes G5.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						11 033	16 550
Extension en année pleine des mesures 2020		G1 et G3	Tous corps	09-2020	8	11 033	16 550
Mesures statutaires						7 283	7 283
Mise en oeuvre du protocole PPCR	20	G1 et G2	Tous corps	01-2021	12	7 283	7 283
Mesures indemnitaires						74 861	139 399
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	4 138	12 414
Création d'un CIA pour les CDI et CDD	43	G1 et G3	Tous corps	01-2021	12	11 447	11 447
Mesures en faveur des ADL	18	G5	ADL	01-2021	12	28 322	28 322
Revalorisation CDD et CDI	15	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	9 314	27 942
Révision des barèmes RIFSEEP	51	G1	Tous corps	09-2021	4	18 817	56 451
Révision du CIA titulaire	51	G1	Tous corps	01-2021	12	2 823	2 823
Total						93 177	163 232

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105 pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
314 519	0	700 531 351	700 587 076	258 794

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
258 794	258 793 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
645 017 263 2 000 000	644 758 470 2 000 000	258 794	0	0
Totaux	647 017 263	258 794	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
99,96 %	0,04 %	0,00 %	0,00 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 5,2 %**01 – Appui au réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	37 686 732	37 686 732	2 000 000
Crédits de paiement	0	37 686 732	37 686 732	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	37 686 732	37 686 732
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	37 686 732	37 686 732
Total	37 686 732	37 686 732

Les crédits prévus en 2021 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants:

Rubrique JPE	PLF 2021
Communication	100 115
Évaluation	185 092
Informatique	700 991
Formation	88 799
Frais de justice	37 471
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 397 780
Dotations de fonctionnement aux EAF	33 637 020
Appui logistique aux projets de coopération	1 539 464
Total action 1	37 686 732

Communication (100 115 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

Évaluation (185 092 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €. Le budget est en baisse en raison d'une prise en charge des évaluations relatives à l'aide publique au développement, plus nombreuses en 2021, transférée sur le programme 209.

Informatique (700 991 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance d'applicatifs de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (AGE). Cette ligne de crédits permet enfin de financer la maintenance de la plate-forme « Etudes en France ».

Formation (88 799 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de justice (37 471 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 397 780 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories:

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (on peut citer entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Dotations de fonctionnement aux EAF (33 637 021 €)

Ces dotations concernent l'ensemble des EAF pluridisciplinaires: celles concernant les IFRE sont intégrées à l'action 4. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres (pour rappel, 158,9 M€ en 2019).

Ces dotations dépendent des prévisions de recettes et du niveau de dépenses courantes, dont une grande partie est constituée par la masse salariale des agents de droit local ou les coûts immobiliers locatifs, quand l'État n'est pas propriétaire des locaux. Les EAF font face à des hausses de coût liées à la prise en compte du rattrapage coût-vie et aux mesures de revalorisation des cadres salariaux résultant de décisions externes – au total, environ 1 M€ attendus en 2021. Ces dotations prennent en compte l'inflation-monde qui représente un coût de 2,3 M€ en 2021. Le niveau des dotations en 2021 intègre toutefois une économie de 2 M€ permise par la poursuite des efforts de rationalisation du réseau culturel dans le cadre du programme Action publique 2022.

Le réseau de coopération et d'action culturelle est impacté par la crise de la Covid 19 en raison de l'érosion des publics, de la baisse des activités génératrices de revenus (cours de langues, organisation des examens et certifications, inscriptions étudiantes sur la plateforme études en France) comme du mécénat, et de la part prépondérante des mobilités dans les activités du réseau. La situation est toutefois très contrastée selon les zones géographiques.

Appui logistique aux projets de coopérations (1 539 464 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc. Depuis la mise en œuvre du décret du 27 avril 2017 permettant aux EAF de réaliser des dépenses d'intervention, un nombre croissant de projets est piloté directement par ces établissements, entraînant de ce fait un redéploiement des crédits d'appui aux projets de coopérations vers les lignes de dotations pour opérations aux EAF au sein des actions 2, 3 et 4.

ACTION 9,3 %

02 – Coopération culturelle et promotion du français

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	67 121 157	67 121 157	0
Crédits de paiement	0	67 121 157	67 121 157	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 791 961	28 791 961
Subventions pour charges de service public	28 791 961	28 791 961
Dépenses d'intervention	38 329 196	38 329 196
Transferts aux ménages	6 292 056	6 292 056
Transferts aux autres collectivités	32 037 140	32 037 140
Total	67 121 157	67 121 157

Promotion, diffusion et enseignement du et en français

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Afin notamment de répondre à la volonté de «faire de la langue française l'une des grandes langues-monde de demain et un atout dans la mondialisation» fixée par le plan présidentiel, les interventions du ministère s'articulent autour de trois objectifs prioritaires:

1° Soutenir le développement qualitatif de l'enseignement francophone

Nos actions de coopération éducative permettent d'accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives en faveur d'un enseignement du français et en français attractif et facteur d'intégration socio-professionnelle de la jeunesse: une démarche partenariale est systématiquement adoptée avec les institutions locales. Dans ce cadre, les transferts et échanges d'expertise lors de missions de professionnels dans les pays partenaires, ou encore les voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers sont les outils privilégiés de cette coopération.

La formation, qu'elle soit linguistique, lorsqu'elle vise à renforcer les compétences en langue française, ou pédagogique, lorsqu'elle cible les équipes pédagogiques (enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'éducation), est une composante essentielle pour améliorer la qualité des enseignements. Si les formations peuvent être dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des instituts français ou des alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France peuvent également être attribuées aux formateurs, enseignants ou futurs enseignants locaux.

Enfin, un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue d'une part au rayonnement de la langue française et d'autre part à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme, la journée internationale du professeur de français sera organisée chaque année dans le monde avec le soutien du MENJS, de leurs services et opérateurs, en étroite collaboration avec le ministère de la culture, sa délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ainsi que les associations de professeurs de français de la FIPF.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

Il s'agit, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de favoriser et de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux et d'enseignement français au sein du réseau des établissements homologués.

Cela passe tout d'abord par le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. La cible du doublement des effectifs scolarisés d'ici 2030 implique d'homologuer de nouveaux établissements et d'attirer de nouveaux publics. Cette croissance est soutenue par un plan de développement qui met l'accent sur la création de nouveaux établissements et le renforcement de l'attractivité des établissements existants, notamment par un effort supplémentaire en matière de formation. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger conforte également la place de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dans l'accompagnement et l'appui au développement du réseau ainsi que dans le pilotage des dispositifs de formation. Le Gouvernement a apporté son soutien à cette croissance, à travers l'augmentation de la subvention de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à hauteur de 25 M€ en 2020, stabilisée en 2021.

La demande d'éducation en français se traduit également par le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labélisées LabelFrancEducation auquel le plan présidentiel a assigné un objectif de 500 établissements ou filières labellisés pour 2022. Cette impulsion est ainsi le moyen de répondre à une demande croissante d'un enseignement en français d'excellence. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels par exemple, tel que le label CELF (certification des établissements en langue française) dont les critères et la forme varient en fonction du contexte éducatif du pays partenaire. Il s'agit dans ce cadre de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation mais constituent de nouveaux vecteurs d'influence.

3° Promouvoir la langue française

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. La langue française comme langue d'accès à l'emploi et langue de travail, en

particulier dans le domaine des affaires, sera donc promue à travers des offres de formations linguistiques spécifiques accompagnant la valorisation des diplômes de français professionnel.

Objectif transversal de l'ensemble de notre stratégie en faveur du français, le renforcement des usages du numérique au service du rayonnement de la langue, et plus globalement de l'influence française dans le domaine des Edtechs, constitue une priorité. À ce titre, la plateforme France Éducation développée par le MEAE et le MENJS est disponible depuis le 3 octobre 2019. Près de 50 000 utilisateurs ont déjà été recensés sur la plateforme. Afin d'accroître son rayonnement hors de nos frontières, la plateforme sera traduite en russe et en chinois dans les prochaines semaines, et permettra à ses utilisateurs – apprenants et enseignants – d'accéder facilement à l'ensemble des outils et ressources francophones dédiés à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue française.

Sous-action 1: «Langue française et diversité linguistique» (23 693 386 €)

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (français) (2 965 361 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) pour des boursiers, quel que soit leur pays d'origine, enseignants ou formateurs ou destinés à devenir de futurs enseignants ou formateurs de français. Les étudiants peuvent ainsi suivre des stages ou obtenir des bourses linguistiques ou pédagogiques de courte durée dans un centre de formation spécialisé en France.

Échanges d'expertise (français) (1 001 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à la mise en place et à la consolidation de relations partenariales avec des institutions locales. Le recours à cet instrument, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (français) (4 177 483 €)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative:

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français ;
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

Les EAF participent également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Subventions aux alliances françaises locales (français) (5 952 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux alliances françaises, qui sont des institutions de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence

française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des alliances françaises se concentre sur les cours de français. Elles peuvent dans certains cas étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des alliances, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles alliances labellisées sera à nouveau soutenue en 2021. Ce soutien sera réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence.

Enfin, un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des alliances est prévu, comme chaque année depuis 2017. Ces crédits seront dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements.

Subventions à la Fondation Alliance française (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des alliances (1 316 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation Alliance Française (FAF) dont le rôle, dans la perspective de la fusion de ses activités avec l'IF Paris, est recentré sur son volet stratégique de tête de réseau. Ses missions sont recentrées sur la régulation et l'animation du réseau des alliances françaises.

A cette subvention s'ajoutent les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des alliances françaises (notamment formation, démarche qualité, appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées aux SCAC.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale (français) (8 280 381 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative de et en français et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques. Le financement de ces formations passe ainsi par la mobilisation d'un fonds d'intervention linguistique, dont la mise en œuvre est confiée aux postes. Le soutien du MEAE à des institutions et acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tel la FIPF, Canopé ou France Education Internationale (ex-CIEP), est également un levier d'action pour la coopération éducative.

Au regard de l'impulsion donnée par le plan pour la langue française et le plurilinguisme, pour pouvoir inscrire dans la continuité les projets engagés avec ces partenaires en 2018 et 2019, les pérenniser et les développer, les crédits sont stabilisés en 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité pour le réseau culturel de développer l'offre d'enseignement en français (cours de langue notamment) au moyen des outils numériques. Le redémarrage de l'activité sera favorisée par un soutien budgétaire additionnel de 2 M€, sous forme de subventions mises en œuvre en administration centrale ou dans les postes.

Sous-action 2 : « Coopération et diffusion culturelles » (43 427 772 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux piliers que sont le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et de façon croissante la promotion des industries culturelles et créatives.

Le premier pilier relève de la diplomatie d'influence, qui participe traditionnellement pleinement du rayonnement à l'international du modèle culturel français. La diplomatie d'influence par la promotion et la coopération culturelles est polymorphe : le spectre des actions menées couvre des secteurs aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore les jeux vidéo et l'innovation numérique. Ces actions, impulsées par les services de coopération et d'action culturelle de l'ensemble du réseau à travers le monde, s'appuient sur les instituts français locaux qui sont placés sous la responsabilité des conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC). Ces derniers peuvent également financer directement des structures ou des partenaires locaux ou

français pour mettre en œuvre cette diplomatie d'influence, dont les orientations structurantes sont définies par les services centraux du MEAE, et s'appuyer sur l'IF Paris.

Le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels porteurs de sens politique et d'expression plurielle sont un des moyens privilégiés de diffusion du modèle français. L'organisation des saisons croisées – avec déjà plus de soixante pays – est un outil d'influence particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. Le calendrier de la saison Africa 2020, souhaitée par le Président de la République afin de mettre en valeur le partenariat renouvelé avec le continent, a été décalé de quelques mois en raison de la crise sanitaire: la saison se déroulera de décembre 2020 à juillet 2021 sur tout le territoire français. Malgré ce report, plus de 90 % de la programmation a pu être conservé et le mécénat est préservé. La saison nous invitera à « *regarder et comprendre le monde d'un point de vue africain* ».

La diplomatie des idées et du savoir et le rayonnement intellectuel sont, en matière de diplomatie d'influence, une autre priorité du MEAE. Pour peser sur les débats qui traversent les sociétés civiles, le ministère assure, notamment grâce aux dispositifs déployés par l'IF Paris, la promotion de la scène intellectuelle française par l'organisation de colloques, de débats d'idées, de la Nuit des idées ou encore de La nuit de la philosophie. Ce rayonnement est également assuré par d'autres canaux, notamment celui de la politique du livre : la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

Enfin, le renforcement de l'influence et des liens bilatéraux passe aussi par l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux, en particulier dans les pays où les institutions françaises constituent des lieux de référence de la vie culturelle. Outre l'émergence de scènes artistiques locales, cet apport de ressources, de formations et d'expertise permet d'identifier des filières prometteuses, et de futures voies d'échanges pour les industries culturelles et créatives françaises.

Au-delà d'une simple logique de diffusion, la promotion de la culture française s'inscrit également dans une logique économique, à travers la promotion des industries créatives et culturelles (ICC). A la croisée des diplomaties économique et d'influence, la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une des priorités de l'action culturelle à l'international du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. Compte tenu de ce double enjeu, complété par la «digitalisation» de l'économie de la culture et l'essor de la création numérique, les ICC s'inscrivent depuis 2015 dans le dispositif public de soutien à l'export, structuré par les «familles» prioritaires (agroalimentaire, ville durable, santé, énergies renouvelables) et animé par un fédérateur (Jean-Noël Tronc, PDG de la SACEM).

En avril 2019 un plan d'action a été lancé en faveur des ICC à l'international prévoyant dans 37 pays identifiés pour leur fort potentiel de développement et d'export des ICC françaises un engagement du réseau culturel et diplomatique à accompagner de façon étroite les professionnels des ICC.

Les plans d'actions établis pour une durée de 2 ans s'articulent autour de trois axes: fournir des ressources (cartographie des marchés et interlocuteurs, etc.), accompagner les professionnels (accompagnement sur des marchés/salons, organisation de rencontres de professionnels) et communiquer pour accroître la visibilité des ICC et savoir-faire français. Ils ont vocation à accompagner à l'international la relance du secteur culturel français en sortie de crise de sanitaire. Le MEAE s'attache, en s'appuyant sur les opérateurs (Institut français, Business France, Atout France, Unifrance, TVFrance International, le Bureau export de la musique, le Bureau international de l'édition française (BIEF), Film France et l'AFD) à structurer les écosystèmes d'acteurs aux niveaux national et local, à promouvoir l'expertise et les ICC françaises lors d'événements prescripteurs ou d'appels d'offres internationaux, et développer leur capacité à innover. C'est ainsi la création sous toutes ses formes mais aussi le savoir-faire français qui sont défendus à l'international.

Enfin, la demande croissante d'expertise culturelle que rencontre la France constitue un domaine nouveau pour sa stratégie d'influence. Des discussions avec le ministère de la culture ont permis d'acter le 15 janvier 2019 la mise en place d'un comité conjoint de pilotage de l'expertise culturelle qui a permis de définir les méthodes de travail et d'en informer le réseau diplomatique et culturel. Une deuxième réunion du comité en décembre 2019 a permis de faire un tour d'horizon des projets en cours.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut Français Paris (28 791 961 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, qui s'inscrit dans la stratégie mise en place par le MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. L'IF Paris promeut les artistes et les contenus culturels français à l'étranger (arts de la scène, arts visuels, littérature, cinéma, etc.), et contribue ainsi au rayonnement intellectuel de la France et à son assise dans les débats d'idées à l'étranger.

La pandémie de covid-19 a impacté un grand nombre d'activités de l'opérateur en 2020, telles que le Festival de Cannes, le Salon du Livre de Paris, les résidences d'artistes et d'auteurs, la Biennale de Venise, etc. Les saisons culturelles (Africa 2020, France-Japon, France-Portugal) ont toutes été décalées. L'opérateur a facilité la poursuite par le réseau des IF et AF de leurs activités culturelles et linguistiques, en format dématérialisé et à distance. L'IF a également adapté au contexte de crise le contenu de ses formations auprès des agents du réseau. Malgré l'incertitude portant sur la durée de la crise sanitaire dans le monde, l'Institut français devrait être en mesure en 2021 de poursuivre ses actions (Saisons culturelles dont Africa 2020, Plan langue française et plurilinguisme, rapprochement IF/FAF) à budget constant.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'IF couvrant la période 2020-2022 (en cours de transmission au Parlement) permettra de consolider ses réussites et de réexaminer ses modes d'intervention à la lumière des mutations dues à la crise sanitaire. Les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur aura pour priorités l'accompagnement des ICC, la promotion de la langue française, le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international, la poursuite de la modernisation de la gestion. L'IF développera des dispositifs et programmes culturels adaptés et à destination des publics-cibles identifiés, et notamment la jeunesse et les sociétés civiles. Enfin, l'IF soutiendra et promouvra la création artistique, en veillant à soutenir les nouvelles formes de la création contemporaine.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (culture) (864 185 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise (culture) (1 461 394 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent quant à elles à des artistes ou des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (culture) (7 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec la culture locale. Outre le rayonnement de la création française, les EAF favorisent donc la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (culture) (4 695 360 €)

Cette dotation est répartie entre les postes et l'administration centrale. Elle se traduit par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE.

Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les associations professionnelles chargées de la promotion et de l'exportation des biens culturels français à l'international : le Bureau export de la musique (BUREX), Unifrance Film, TV France international, le Bureau international de l'édition française (BIEF). Ce soutien financier, auquel s'ajoute celui des attachés audiovisuels au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces associations dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays émergents.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc.

Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers constitue un autre levier d'action. A cet égard, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neuf instituts en cours de création seront des relais d'influence commun aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées.

Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité pour le réseau culturel de développer la diffusion culturelle au moyen des outils numériques. A cet effet 1 M€ sera mis à disposition sous forme de subventions mises en œuvre en administration centrale ou dans les postes.

ACTION 0,4 %

03 – Objectifs de développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 190 939	3 190 939	0
Crédits de paiement	0	3 190 939	3 190 939	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	3 190 939	3 190 939
Transferts aux ménages	2 885 024	2 885 024
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
Total	3 190 939	3 190 939

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (1 600 137 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 284 887 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de

communication, etc.) et participer à la formation d'un public spécialisé (cours, séminaires, etc.) sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, la santé, etc.

ACTION 12,3 %

04 – Enseignement supérieur et recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	88 550 574	88 550 574	0
Crédits de paiement	0	88 550 574	88 550 574	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 704 351	8 704 351
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 857 110	4 857 110
Subventions pour charges de service public	3 847 241	3 847 241
Dépenses d'intervention	79 846 223	79 846 223
Transferts aux ménages	62 600 392	62 600 392
Transferts aux autres collectivités	17 245 831	17 245 831
Total	88 550 574	88 550 574

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est un pilier de notre diplomatie d'influence, dans un contexte de mobilité internationale croissante des étudiants et des chercheurs et de forte concurrence entre pays d'accueil.

Le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation français s'articule autour de deux objectifs qui sont pleinement cohérents : promouvoir l'excellence de la recherche, grâce à son internationalisation, et accroître concomitamment l'attractivité universitaire de notre pays.

La crise sanitaire a un impact majeur sur les mobilités mises en œuvre, qui pourrait rester relativement contenu sur la mobilité étudiante mais est plus marqué pour les mobilités courtes de chercheurs. Ce ralentissement aura des conséquences sur l'année 2021 du fait de la part importante des récurrences dans ces mobilités. Dans ce contexte dégradé, l'attractivité du système universitaire français devrait toutefois se maintenir au regard de celle de ses concurrents et dans le contexte du Brexit.

1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France

a/ Le plan « Bienvenue en France »

La nouvelle stratégie d'attractivité universitaire intitulée « Bienvenue en France/ Choose France » présentée par le Premier ministre le 19 novembre 2018 fixe l'objectif d'un demi-million d'étudiants étrangers accueillis en France d'ici 2027 et comprend un volet sur le développement de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Elle dépendra pour l'essentiel de la capacité des établissements d'enseignement supérieur, y compris hors grandes écoles, à accueillir davantage d'étudiants. En lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et leur opérateur commun Campus France, le MEAE met en œuvre cette stratégie qui comporte plusieurs axes dont la mise en place de frais de scolarité différenciés pour les étudiants extra-communautaires en lien avec la qualité de l'accueil des étudiants étrangers qui a fait l'objet d'une campagne d'explication et de communication. Il s'attache à

diversifier les pays d'origine de ces étudiants et à soutenir la projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, tout particulièrement en Afrique, afin de diplômé davantage d'étudiants y compris dans leur pays d'origine ou de résidence.

Le Premier ministre a annoncé l'objectif d'un triplement des bourses octroyées. En matière de mobilités entrantes, un instrument majeur de notre stratégie d'excellence – comme d'ailleurs de celle de nos concurrents – est le soutien direct aux meilleurs étudiants internationaux par l'octroi de bourses d'études et de stages, essentiellement aux niveaux master et doctorat, ainsi que d'exonérations de droits d'inscriptions pour les étudiants potentiellement concernés par leur hausse: 14 000 exonérations de droits d'inscription différenciés sont gérées par les ambassades, pour le biennium 2019/2020–2020/2021. Tout comme les bourses, ces exonérations sont attribuées sur des critères d'excellence et dans la continuité de l'enseignement français à l'étranger au niveau secondaire pour les élèves des classes moyennes. Dans les pays les moins développés, les bourses entrent aussi dans l'aide au développement. En outre, le MEAE entend réserver des moyens pour refinancer le Programme Ellysée en faveur des étudiants syriens.

Les postes et les établissements d'enseignement supérieur s'appuient pour les 45 pays où les flux d'étudiants avec visas sont les plus importants, sur la plateforme « Études en France » du MEAE, chaque étudiant étant reçu en ambassade en entretien (plus de 200 000 dossiers par an). Cet outil permet la dématérialisation de la procédure d'inscription à l'université. Il est aussi toujours plus un outil d'information et de promotion, par exemple en incorporant des informations sur les établissements, dont la qualité d'accueil est labellisée « Bienvenue en France », et sur les formations, qui vont faire elles-mêmes bientôt l'objet d'un label. En 2020, la campagne de promotion prévue dans le cadre de « Bienvenue en France » a été adaptée au contexte sanitaire. D'ores et déjà, les ambassades appuient la présence d'universités et écoles françaises dans des salons spécialisés, assurent l'accompagnement personnalisé des étudiants souhaitant venir étudier en France dans les espaces Campus France et en ligne. Avec la crise sanitaire, l'ensemble de ce dispositif de promotion et d'accompagnement des étudiants étrangers a été dématérialisé, avec la mise en place d'entretiens d'orientation en ligne et de salons virtuels. Ce dispositif de crise a permis de maintenir l'attractivité de la France pour ces étudiants (+22 % de candidatures via Études en France entre 2019 et 2020).

À l'issue de la mobilité, les anciens étudiants étrangers en France sont invités à s'inscrire sur la plateforme numérique France Alumni. Elle leur permet de se mettre en réseau, de bénéficier d'informations locales (la plateforme est déclinée dans un nombre croissant de sites par pays, gérés par les ambassades), d'avoir accès à des offres d'emploi ou des contacts dans les entreprises. Plus de 270 000 alumni (contre 200 000 en 2018) ont ainsi créé leur compte sur la plateforme, réseau d'influence animé par les ambassades.

b/ Développer de nouvelles formes de coopération dans une optique d'influence

L'attractivité de notre enseignement se joue aussi de façon croissante en dehors de notre territoire. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des services de coopération des ambassades, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans nos pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères ou de formations délocalisées, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et là où les études en France peuvent être trop onéreuses. Des universités France-pays tiers, ou francophones soutenues par la France, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple l'université Galatasaray à Istanbul, Sorbonne Université à Abu Dhabi ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoï). Elles bénéficient du soutien et des moyens du MEAE ainsi que des établissements et organismes de recherche français. L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique a permis l'inauguration du Hub Franco-Ivoirien comprenant désormais une centaine de formations, et la poursuite de la mise en place du campus franco-sénégalais de Dakar et de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée à Tunis, la restructuration de l'Université française d'Égypte. Ces établissements participent à la fois de la diffusion de l'excellence des formations françaises, en direction des futures élites, du renforcement de l'employabilité et de la structuration de l'enseignement supérieur local, tout en étant un vecteur d'influence. L'articulation des outils relevant du programme 185 avec les actions menées dans le cadre du programme 209, et notamment les programmes soutenus par le biais du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPi), est essentielle, le MEAE assurant le soutien à l'amorçage des coopérations. L'AFD, qui intervient déjà en appui à Dakar et Tunis, prendra le relais en Afrique sur une série de grands projets universitaires, l'expertise technique demeurant au sein des services de coopération des ambassades. Dans les circonstances exceptionnelles de la rentrée 2020, des tiers lieux d'apprentissage, baptisés espaces « France Enseignement Numérique », pilotés par les

ambassades permettront dans une dizaine de pays de proposer un dispositif de continuité pédagogique aux étudiants étrangers qui ne pourraient accéder au territoire français dès le 1^{er} semestre. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation avant d'être éventuellement étendu.

2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et préparer la réponse aux défis globaux y compris dans le domaine de la santé

a/ La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des **coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires**. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales de la France.

Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent cette reconnaissance. Principal fonds d'amorçage de ces échanges scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Ils permettent de développer conjointement des programmes de recherche dont la qualité scientifique est attestée, et de renforcer les liens noués entre communautés de recherche, tant au plan bilatéral que régional. Ils sont ainsi un outil majeur de diplomatie d'influence, de même qu'ils contribuent à insérer la recherche française, particulièrement dans le programme-cadre européen de la recherche Horizon Europe. La recherche médicale dans le contexte de la crise sanitaire et selon le principe «une seule santé» va indéniablement entrer davantage au cœur des thématiques principales des PHC, décidées de concert avec nos partenaires, dans l'année qui vient.

b/ Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la **recherche archéologique française à l'étranger** relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la commission des fouilles – de coopération et de valorisation de notre expertise, et de l'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh en Arabie Saoudite, qui constitue la base du projet de développement du site Al-Ula auquel la France est étroitement associée, ou encore la mission archéologique de Soulaïmanieh, dans le Kurdistan irakien, qui vise à restituer l'histoire du peuplement en Mésopotamie septentrionale du Paléolithique inférieur à aujourd'hui, illustrent cette triple volonté de coopération. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue des points d'appui précieux de nombreuses missions permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet de restauration du site de Lalibela en Ethiopie. Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESRI. Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD.

c/ Le climat, l'environnement, la santé, entrent pleinement dans les priorités de la diplomatie scientifique française. La recherche française en matière océanographique ou polaire et la présence des scientifiques français dans les principales enceintes scientifiques compétentes, sont un moyen clé pour permettre à la France d'influer sur les décisions multilatérales dans ces domaines. De la même manière, la coopération avec les pays d'Afrique dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable s'appuie sur notre coopération scientifique, grâce aussi à nos implantations de recherche telles celles de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), du CIRAD ou encore de l'ANRS, qui ne bénéficient toutefois pas de financements directs du MEAE. Ce ministère a refinancé à travers l'opérateur Campus France le programme de bourses «Make Our Planet Great Again» qui a concrétisé l'appel du Président de la République pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, etc.) et a ouvert un volet spécifique dans l'Indopacifique. Le programme 185 est donc mobilisé pour favoriser la mobilité d'étudiants (masterants, doctorants, post-doctorants) et de chercheurs (courts séjours) en lien avec toute thématique scientifique d'intérêt pour la France, là aussi en articulation avec le programme 209.

d/ Afin de soutenir la mobilité des meilleurs chercheurs vers la France, dans un contexte de baisse d'attractivité de nos laboratoires et alors que les ressources humaines dans ce secteur reposent pour moitié sur les chercheurs étrangers,

une réflexion sera engagée sur la revalorisation des bourses doctorales du MEAE pour répondre à l'objectif de sécurisation du statut des boursiers doctorants et permettre la délivrance d'un passeport talent.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Dotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (4 857 110 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger.

Subventions pour charges de service public (SCSP)

SCSP à Campus France (3 847 241 €)

L'opérateur Campus France appuie l'attractivité universitaire de la France, d'une part en assurant la gestion des aides à la mobilité et à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, d'autre part en assurant la promotion de la France comme destination académique et en assurant la formation de certains personnels des ambassades. Placé sous la tutelle conjointe du MEAE et du MESRI, l'agence met en œuvre la volonté du législateur de mettre en cohérence ces deux dimensions.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (enseignement supérieur et recherche) (52 642 974 €)

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses co-financées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence. Le Gouvernement a décidé, depuis 2017, de stabiliser les moyens budgétaires consacrés aux bourses d'études et de stages ; dans le cadre de « Bienvenue en France » le Premier ministre a annoncé un triplement des moyens. Sous l'effet de la crise sanitaire, un certain nombre de mobilités qui auraient dû débuter en 2020 et se poursuivre en 2021 ont été décalées voire annulées ; les missions- invitations courtes, y compris dans le cadre des PHC, sont souvent annulées et les bourses d'études pour étudiants d'Asie connaissent une baisse d'attractivité. Une diminution des bourses de récurrences en 2021 peut être anticipée dans ce contexte, ce qui explique la diminution des crédits alloués aux BGF.

Environ les deux tiers des BGF sont mises en œuvre par les postes diplomatiques sur la base du ciblage des meilleurs étudiants, notamment aux niveaux du master et du doctorat. Les budgets les plus importants sont consacrés aux pays du Maghreb, à la Russie, à l'Inde, et aux pays francophones d'Afrique subsaharienne dans une optique également d'aide au développement. Toutefois, l'effet des récurrences conjuguée à l'érosion des crédits sur le long terme ne permet pas de réorienter suffisamment fortement notre politique de bourses vers les émergents d'Asie ou d'Amérique latine. L'octroi d'une bourse permet notamment d'exonérer de plein droit les bénéficiaires des frais de scolarité dans l'établissement d'enseignement supérieur.

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en centrale. Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2021 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans les disciplines du droit, de l'économie gestion, des sciences -de l'ingénieur en particulier- et des sciences politiques, et s'appuie sur des jurys académiques mis en place en centrale. 9 001 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. Le nombre d'étudiants accompagnés en 2020 (886 boursiers en master et 129 en doctorat financés à hauteur de 12 M€) est appelé à rester stable ;
- le programme Excellence Major qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (subventionné par le MEAE à hauteur de 4,7 M€ en 2019) subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également, sur crédits mis en œuvre en centrale, des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme Make Our Planet Great Again (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République pour favoriser la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche en lien avec la lutte contre le changement climatique. Tandis que l'impact des récurrences du premier appel à candidature à hauteur de 531 004 € en 2020 se termine cette année, de nouveaux appels à projets ont été lancés en 2019 sur la base de fonds délégués à l'opérateur Campus France et n'impliquent donc pas de récurrences sur les années suivantes. En lien avec la crise de la covid-19, 2 M€ sont mobilisés en 2020 pour le lancement d'un nouvel appel à candidature à l'automne sur les liens entre questions environnementales et sanitaires dans une approche « une seule santé ». MOPGA a notamment permis de toucher des étudiants et chercheurs américains. Le contingent de chercheurs et d'étudiants sélectionnés pour MOPGA, pour le versant géré et financé par le MEAE, est le suivant :
 - o 23 doctorants financés sur 3 ans, sur la base d'un cofinancement MEAE et laboratoires d'accueil ;
 - o 72 étudiants en master pour 12 à 24 mois de bourses avec le statut de BGF ;
 - o 30 chercheurs financés sur 6 ou 24 mois via une subvention versée à leur laboratoire pour un cofinancement ;
 - o Formule Short Stay qui consiste à financer des séjours en France de 14 jours à 5 mois. 68 Short Stay sont prévus ;
- l'UFA, qui concourt au travers de ses actions (et principalement de bourses de mobilité) à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Le MEAE lui apporte, comme le MESRI, 3,4 M€, financement à parité avec l'Allemagne. 6 369 étudiants sont inscrits dans une formation UFA parmi lesquels 3 090 bénéficient d'une bourse de mobilité en 2018/2019, contribuant ainsi, comme le rappelle le traité d'Aix-la-Chapelle à la construction d'un espace franco-allemand et européen de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, afin de suivre au plus près l'actualité internationale des moyens devront être dégagés afin de soutenir la mobilité des étudiants provenant de zones en crise (Syrie, Liban).

Échanges d'expertise (enseignement supérieur et recherche) (4 426 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au CNRS ou à des colloques en France et des chercheurs français invités à l'étranger.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques tels que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit par exemple par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

Programmes d'échanges scientifiques (PHC et assimilés) (5 530 564 €)

Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux (ECOS et COFECUB) ou régionaux (STIC AmSud, MATH AmSud gérée par la Délégation régionale).

Cet outil est tourné à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence. L'excellence scientifique est mesurée de façon régulière par l'expertise dédiée du MESRI, ainsi que par les organismes de contrôle équivalents des pays partenaires. Ces programmes permettent de répondre à diverses situations où la coopération scientifique est un outil adéquat pour faire avancer les travaux sur nos priorités globales, avec par exemple la création d'un programme régional CLIMAT AmSud en Amérique latine en 2019. Ils contribuent aussi à positionner la recherche française en Europe (par exemple mise en place d'un PHC régional Danube) ou encore auprès de partenaires scientifiques émergents en Afrique (création de deux PHC Maurice et Ghana en 2019, perspective de créer des PHC Burkina Faso, Nigéria et régional Afrique Australe en 2021).

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE (5 308 040 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des instituts français ou des UMIFRE.

Les instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient dans la plupart des cas confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE, EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en SHS, interviennent sur toute la palette des activités de centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les curricula des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'institut français du Proche-Orient), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés. Dans le cadre de la crise sanitaire mondiale, le réseau des UMIFRE a démontré son agilité et contribue à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (enseignement supérieur et recherche) (11 937 791 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités franco-étrangères (Université française en Arménie, Université des sciences et des technologies de Hanoi au Vietnam, Université française d'Égypte, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, en Russie et au Brésil par exemple.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique tel que le centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,6 M€ en 2020).

ACTION 58,2 %

05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	417 606 841	417 606 841	0
Crédits de paiement	0	417 606 841	417 606 841	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	417 606 841	417 606 841
Subventions pour charges de service public	417 606 841	417 606 841
Total	417 606 841	417 606 841

ACTION 10,2 %

06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 044 639	0	73 044 639	0
Crédits de paiement	73 044 639	0	73 044 639	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 044 639	73 044 639
Rémunérations d'activité	59 726 519	59 726 519
Cotisations et contributions sociales	12 616 428	12 616 428
Prestations sociales et allocations diverses	701 692	701 692
Total	73 044 639	73 044 639

ACTION 4,3 %

07 – Diplomatie économique et développement du tourisme

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 861 020	30 861 020	0
Crédits de paiement	0	30 861 020	30 861 020	0

Entièrement consacrée au développement et à la promotion du tourisme en France, cette action est majoritairement dédiée à l'opérateur Atout France, sur lequel le MEAE exerce la tutelle depuis 2014.

Atout France est depuis le 22 mai 2009 l'agence de développement touristique de la France, unique opérateur de l'État dans le secteur du tourisme.

La présentation et le budget d'Atout France sont présentés en détail dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 691 020	28 691 020
Subventions pour charges de service public	28 691 020	28 691 020
Dépenses d'intervention	2 170 000	2 170 000
Transferts aux autres collectivités	2 170 000	2 170 000
Total	30 861 020	30 861 020

En sus de la SCSP d'Atout France, le programme bénéficie d'autres crédits d'intervention à hauteur de 2,17 M€. Ces crédits permettront notamment de financer une partie de la participation française à l'exposition universelle de Dubai, décalée en octobre 2021, mais également l'organisation du Paris Food Forum, prévu initialement en 2020 et reporté à juin 2021.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	412 156	412 156	421 156	421 156
Subventions pour charges de service public	408 607	408 607	417 607	417 607
Transferts	3 549	3 549	3 549	3 549
Atout-France (P185)	30 891	30 891	28 691	28 691
Subventions pour charges de service public	30 891	30 891	28 691	28 691
Institut Français (P185)	28 792	28 792	28 792	28 792
Subventions pour charges de service public	28 792	28 792	28 792	28 792
CAMPUS France (P185)	71 203	71 203	64 517	64 517
Subventions pour charges de service public	3 847	3 847	3 847	3 847
Transferts	67 356	67 356	60 670	60 670
Total	543 042	543 042	543 156	543 156
Total des subventions pour charges de service public	472 137	472 137	478 937	478 937
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	70 905	70 905	64 219	64 219

AEFE : l'augmentation de 9 M€ de la SCSP par rapport à 2020 est destinée à financer la sécurisation du réseau des établissements d'enseignement français de l'AEFE. 3,5 M€ sont aussi prévus en transferts au titre des bourses dites « Excellence Major ».

Atout France : En 2021, la SCSP diminue de -2,2 M€ par rapport à 2020. L'opérateur achève ainsi la réalisation des 4 M€ d'économies décidées en 2019 dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger (montant LFI 2019 : 32,7 M€)

Institut Français : la SCSP est stabilisée à son niveau de 2020

Campus France : la SCSP est maintenue au niveau de la LFI 2020. Le montant des transferts concerne uniquement les crédits transférés à Campus France au titre des bourses et des échanges d'expertises et ne comptabilisent donc pas les bourses et échanges d'expertises mis en œuvre par d'autres canaux.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 676	5 024			5 605	5 094		
Atout-France			278	60			278	60		
Institut Français			141	3			141	14		
CAMPUS France			229	25			229	25		
Total			6 324	5 112			6 253	5 193		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Le plafond d'emplois des opérateurs du programme diminue de 71 ETPT en raison de l'extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020 de l'AEFE.

Le plafond d'emplois de l'AEFE en 2021 s'élève à 5 605 ETPT et le hors plafond à 5 094 ETPT.

En 2021, compte tenu de la baisse arbitrée en 2020, le plafond d'emplois d'Atout France reste stable avec 278 ETPT sous plafond et 60 ETPT hors plafond soit un total de 338 ETPT.

En LFI 2020, le plafond d'emplois d'Atout France a été abaissé de 10 ETPT en cohérence avec l'exercice Action publique.

Le plafond d'emplois de Campus France est maintenu au même niveau que 2020, soit 229 ETPT sous plafond et 25 ETPT hors plafond.

Le plafond d'emplois de l'Institut Français en PLF 2021 est fixé à 141 ETPT et demeure stable par rapport à la LFI 2020.

Quant au hors plafond, ce dernier connaît une progression de +11 ETPT en prévision d'exécution 2020 afin de couvrir des besoins pour la mise en œuvre d'appels d'offres remportés par l'Institut français. Ainsi, le hors plafond est porté en PLF 2021 à 14 ETPT.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	6 324
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	-71
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	6 253
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

AEFE - AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

L'AEFE est l'opérateur pivot dans le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger. A la rentrée 2019/2020, ce dispositif, présent dans 139 pays, comptait 522 établissements scolaires français homologués. Sur ces 522 établissements, l'AEFE gère directement 71 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 156 autres établissements dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'agence avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 227 établissements (en gestion directe et conventionnés) forment le réseau qui entretient les relations les plus étroites avec l'AEFE (gestion des personnels détachés, attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement). La Mission laïque française, principal partenaire associatif, gère 112 établissements homologués implantés dans 39 pays.

Les 295 autres établissements du réseau ont signé des accords de partenariat avec l'AEFE. Ils sont homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour dispenser l'enseignement des programmes français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures sui generis. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement. Au total, les 522 établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports scolarisent environ 368 000 élèves.

Au regard des premières remontées des établissements suite à la rentrée de septembre 2020 la baisse des effectifs est évaluée à 2 600 élèves (-0,8%).

Ces chiffres intègrent les nouvelles homologations d'établissement (premières et extensions) évaluées à ce jour à un peu moins de 5 000 élèves. Ces résultats conduisent à la projection d'un effectif total de l'ordre de 366 000 contre 370 000 l'an dernier. Ces données devront cependant être affinées grâce aux données de l'enquête complète de rentrée (disponibles début octobre).

Pour ce qui concerne les élèves étrangers (67 % des effectifs scolarisés dans le réseau), les premières remontées font état d'une légère croissance de leur nombre (+1,7 %) au moment où la part des élèves français régressent (-4,8 %). Cette légère croissance s'explique par l'intégration de nouveaux établissements homologués et très certainement par l'afflux d'élèves précédemment scolarisés dans des écoles internationales plus onéreuses (ex : écoles anglo-saxonnes).

La contraction de l'activité économique a conduit de nombreuses entreprises françaises à réduire leur présence à l'étranger. Cet état de fait explique que les données provisoires de rentrée témoignent d'une baisse marquée (-4,8 %) du nombre d'élèves français.

Cependant les dispositions du plan de soutien pour le réseau d'enseignement français à l'étranger et notamment l'augmentation de l'aide à la scolarité pour les familles françaises constituent un effort important de la puissance publique pour limiter les pertes d'effectifs.

La combinaison d'une légère augmentation de la part des élèves étrangers (voir sous-indicateur 1) et d'une baisse du nombre d'élèves français conduit aujourd'hui à envisager pour la rentrée 2021 une augmentation de l'ordre de +1 % des effectifs, inférieure au rythme de croissance des années précédentes (autour de +3,5%).

En 2020, l'AEFE rémunère 10 700 équivalents temps plein travaillés dans son réseau dont :

- 1,7 % au siège ;
- 8,1 % d'expatriés ;
- 47,0 % de résidents ;
- 43,2 % de recrutés locaux.

L'agence organise la formation continue de ces personnels.

L'AEFE affecte aux établissements des personnels enseignants et d'encadrement et, selon les cas (EGD et conventionnés), peut attribuer aux établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement sur le modèle de ce que sont amenés à faire en France les collectivités territoriales ou les services du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en fonction de la nature des établissements. L'agence intervient auprès des établissements homologués pour des actions de formation pédagogique, des inspections, la participation aux événements fédérateurs du réseau, etc. Ces actions permettent le maintien d'un fonctionnement pédagogique conforme aux programmes et aux standards du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité, grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151. En 2019/2020 (rythme nord) et 2020 (rythme sud), 24 485 élèves français ont bénéficié d'une bourse scolaire. Ces chiffres devront être actualisés avec les bourses supplémentaires accordées dans le cadre du dispositif exceptionnel d'aide à la scolarité (+50 M€ inscrits dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020) mis en place pour répondre aux difficultés des familles françaises liées à la crise sanitaire.

Prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des sections bilingues francophones, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation, dont la gestion administrative est effectuée par l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont aux critères d'un cahier des charges ambitieux concernant : l'enseignement de disciplines non linguistiques en français, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

A la rentrée scolaire 2019-2020, ce réseau compte 441 filières bilingues implantées dans 58 pays, dans l'enseignement primaire et secondaire. La commission interministérielle d'attribution du label, réunie le 20 juillet 2020, a en effet décidé de labelliser 46 filières supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2018/2019.

Impact de la crise de la COVID-19

La crise de la covid-19 a mis à l'épreuve le réseau d'enseignement français. A la fin du mois d'avril 2020, la quasi-totalité des 522 établissements du réseau (2019-2020) était fermée. Cette situation a nécessité la mise en place de dispositifs d'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique. L'AEFE, en lien avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned) et ses partenaires privés et associatifs, a accompagné les établissements du réseau dans la mise en place de ces dispositifs.

La crise sanitaire a également des conséquences économiques et financières pour l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger.

De nombreuses familles ont vu leur situation et leurs perspectives économiques se dégrader, ce qui provoque un risque de difficultés de paiement (moindre recouvrement des frais de scolarité) voire un risque de désinscription d'élèves.

Les établissements scolaires qui doivent continuer à payer des charges fixes (essentiellement de personnel), pourraient donc faire face, à des degrés variables selon les géographies et le profil spécifique de chacun d'entre eux, à

une réduction plus ou moins importante de leurs recettes propres et redoutent par ailleurs une baisse probable du nombre d'inscriptions à la rentrée prochaine.

Dans ce contexte, le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministre de l'Action et des Comptes publics ont annoncé fin avril 2020 un plan d'urgence qui a trouvé sa traduction dans la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 23 juillet 2020. Ce plan de soutien poursuit trois objectifs : apporter une aide aux familles en difficulté qu'elles soient françaises ou étrangères ; aider les établissements scolaires fragilisés, quel que soit leur statut (en gestion directe, conventionnés ou partenaires) ; et soutenir l'AEFE. Le plan d'urgence forme dès lors un ensemble de mesures cohérentes qui combine des aides directes à hauteur de 100 M€ (50 M€ d'abondement de l'aide à la scolarité au titre du programme 151 pour l'aide aux familles françaises, 50 M€ pour le soutien aux familles étrangères et aux établissements en difficulté sur le programme 185) et une avance de trésorerie accordée à l'AEFE par l'Agence France Trésor pour un montant maximum de 50 M€.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Ce SPSI s'inscrit dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations, et en constitue une actualisation. Il comprend de nouvelles priorités, dont l'amélioration de la sécurité des établissements.

Pour le financement de ses investissements immobiliers, l'AEFE pourra continuer de recourir à titre temporaire aux avances de l'Agence France Trésor en 2021, dans l'attente d'une normalisation de ces investissements qui devra être mise en œuvre dans le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'établissement.

Afin de préserver le financement des investissements immobiliers des établissements conventionnés et partenaires, la mise en conformité avec le code monétaire et financier du mécanisme de garantie instruit par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) s'est révélée nécessaire. Le Gouvernement a décidé de maintenir en vigueur le régime actuel jusqu'à l'extinction des créances couvertes et de créer en substitution, à partir de 2021, un nouveau dispositif par lequel l'État apporte directement sa garantie aux écoles pour leurs investissements immobiliers ; ce nouveau régime est fixé par un article du PLF pour 2021.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2016-2018 a été prolongé en 2019 dans l'attente des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté par les ministres le 3 octobre. La crise sanitaire a conduit à une nouvelle prolongation du COM 2016-2018 alors même que le COM 2020-2022 était sur le point d'être adopté. Le COM 2021-2023 tiendra compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger dans le contexte de la crise sanitaire.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectif sont par ailleurs remises au directeur de l'AEFE par le MEAE. La lettre d'objectif, remise chaque année, définit les critères d'évaluation du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage du réseau, plan d'orientation stratégique.

Perspectives 2021

Perspectives de développement et projet de réforme du réseau

Le Président de la République a fixé à l'enseignement français à l'étranger un objectif ambitieux, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme : **doubler le nombre d'élèves scolarisés en français à l'étranger d'ici 2030. L'AEFE, « colonne vertébrale » de ce dispositif unique au monde, doit s'adapter et être réformée pour être en mesure d'atteindre ces objectifs à moyens budgétaires constants.**

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté le 3 octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;

- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

La crise sanitaire de la covid-19 risque de ralentir la progression du nombre d'élèves à la prochaine rentrée scolaire mais l'objectif du doublement du nombre d'élèves est maintenu. Les premiers résultats de la campagne d'homologation 2019-2020 montrent que la dynamique de développement du réseau n'a pas été interrompue. A la rentrée 2020-2021, 13 nouveaux établissements sont entrés dans le réseau de l'AEFE. Ces homologations ont permis de compenser la baisse des effectifs. Il y a donc 535 établissements pour la rentrée 2020/2021.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	105 310	105 310	105 310	105 310
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	105 310	105 310	105 310	105 310
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	412 156	412 156	421 156	421 156
Subvention pour charges de service public	408 607	408 607	417 607	417 607
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	3 549	3 549	3 549	3 549
Total	517 466	517 466	526 466	526 466

Le montant de la dotation du MEAE à l'agence s'établit en 2021 à :

- 417,6 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». L'augmentation de 9 M€ par rapport à 2020 est destinées à financer la sécurisation du réseau des établissements d'enseignement français de l'AEFE ;
- 3,5 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 105,3 M€ en AE et en CP au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ». Il s'agit de l'aide à la scolarité des élèves français du réseau (101,3 M€) et de l'aide à la scolarisation des élèves boursiers en situation de handicap (0,3 M€).

La différence entre le montant total des subventions de l'État votées en LFI 2020 (517,5 M€) et celui inscrit dans le budget initial (BI) 2020 de l'opérateur (510 M€) s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution sur la subvention pour charges de service public (-4,0 M€) ;
- l'application de la réserve de précaution sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité (-4,2 M€) ;
- la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra (+0,7 M€).

Les crédits relatifs aux bourses d'aide à la scolarité et aux bourses excellence major ont été comptabilisés au titre des « Autres subventions » dans le BI 2020 voté par le conseil d'administration de l'AEFE (104,6 M€). Elles sont ici retraitées en transfert dans le BI présenté au PAP.

Le montant de 17,7 M€ de dotation en fonds propres inscrit au BI 2020 correspond à une prévision de versement du CAS 723 "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2020 (1)	PLF 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 700	10 699
– sous plafond	5 676	5 605
– hors plafond	5 024	5 094
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

L'estimation du niveau des emplois hors-plafond inscrite au titre de l'année 2021 est conservatoire: elle fera l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre de la préparation du budget initial 2021 de l'établissement, en fonction à la fois des prévisions relatives au nombre d'élèves scolarisés dans le réseau, de la consommation effective sur l'annuité 2020 et de l'évolution des ressources propres qui ont vocation à financer ces emplois.

Les 5 605 ETPT sous plafond se répartissent de la manière suivante:

- 184 ETPT affectés au siège de l'Agence ;
- 872 ETPT expatriés ;
- 4549 ETPT résidents.

Les emplois hors plafonds sont majoritairement des agents de droit local financés sur les ressources des établissements scolaires.

ATOOUT-FRANCE

Missions

Atout France, opérateur national pour le développement touristique de la France, a été créé par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Constitué sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE), il est issu du regroupement d'ODIT France, groupement d'intérêt public spécialiste d'ingénierie touristique, et du GIE Maison de la France, agence de promotion de la France à l'étranger.

S'appuyant sur un réseau de 32 bureaux répartis dans 29 pays et développant une collaboration étroite avec les ambassades sur près de 70 destinations, l'agence dispose d'une connaissance pointue des marchés, des acteurs et des clientèles touristiques internationales et déploie une active stratégie de promotion visant à accroître l'attractivité touristique de la France.

Si en 2019, la France confirmait son rang de première destination touristique mondiale avec 90 millions de visiteurs accueillis, soit une croissance de 4 % par rapport à 2018, la crise du covid-19 en 2020 a marqué un arrêt brutal de l'activité touristique en France.

La consommation touristique a fortement chuté depuis le début de la crise liée à la pandémie de la covid-19. Selon la Banque de France, les recettes touristiques internationales de la France ont été de 12,3 Md€ au premier semestre

2020 contre 25,5 Md€ de janvier à juin 2019, soit une perte de 13,2 Md€ (-51,9 %). De janvier à mars, les délivrances de visas ont chuté de 27 % et les flux aériens se sont progressivement taris.

D'après les premières estimations d'Atout France, les pertes potentielles de recettes touristiques globales pour l'année sont estimées entre 50 et 60 Md€, soit une baisse entre -30 et -35 % de la consommation touristique annuelle.

Atout France a été mobilisé dès le printemps 2020 pour contribuer à la promotion de la destination France auprès tout particulièrement du public domestique, à l'accompagnement des acteurs de la filière Tourisme, à la modernisation de l'offre touristique française et à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

En mai 2020, à l'occasion du cinquième comité interministériel du tourisme (CIT), le Premier ministre a demandé à ce qu'Atout France participe aux efforts de communication sur les mesures sanitaires et aux efforts de relance économique et touristique en réponse à la suite de la crise de la covid 19.

Le 19 juin, une campagne de communication visant à favoriser les séjours en France intitulée « cet été, je visite la France » a été lancée par Atout France, en coordination avec les régions, les territoires et les entreprises. Cette campagne a visé à la promotion des destinations françaises en France et dans les pays limitrophes, notamment la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Une attention particulière a été portée aux destinations d'Outre-mer, avec des mesures de communication adaptées.

Pour financer ces actions, une dotation additionnelle de 5 M€ a été accordée à l'opérateur dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

Atout France a été ainsi tout au long de cette crise sanitaire un outil de veille, d'analyse et d'appui aux acteurs touristiques comme le porteur d'une active campagne de promotion de la destination France.

L'opérateur a par ailleurs participé à l'élaboration des feuilles de route sectorielles et territoriales du tourisme, annoncées par le CIT du 14 mai 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique

Conformément aux orientations données par le gouvernement dans le cadre d'Action Publique 2022, Atout France poursuit des efforts de rationalisation de son réseau international afin de dégager des économies de fonctionnement.

L'opérateur a par ailleurs travaillé en 2020 sur une réorganisation de ses services du siège.

Les missions et objectifs assignés à Atout France s'inscrivent dans un contrat d'objectifs et de performances (COP) arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Les conditions de son renouvellement sont à l'étude.

Perspectives 2021

En 2021, Atout France aura à poursuivre et adapter cette action de promotion, à développer les outils de veille et d'analyse des marchés et tendances touristiques et à contribuer à la modernisation de l'offre touristique française, notamment par la mobilisation du dispositif France Tourisme Ingénierie dont la dotation sera renforcée.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	30 891	30 891	28 691	28 691
Subvention pour charges de service public	30 891	30 891	28 691	28 691
Dotation en fonds propres	0	0	0	0

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transfert	0	0	0	0
Total	30 891	30 891	28 691	28 691

L'écart entre le montant de la SCSP en LFI 2020 et le budget initial 2020 de l'opérateur s'explique par l'application de la réserve de précaution.

Dans la LFI pour 2019, la SCSP de l'opérateur Atout France atteignait 32,7 M€.

En 2020, la SCSP s'est élevée à 30,9 M€ soit une diminution de -1,8 M€ par rapport à 2019. Elle tenait par ailleurs compte d'une provision visant à financer en priorité les mesures d'accompagnement liées à la rationalisation des ressources humaines dans la limite de 2,6 M€ qui pourra bénéficier *in fine* à l'opérateur, en fonction du coût réel de l'accompagnement des agents. Cette provision de 2,6 M€ explique la différence entre le montant de la LFI 2020 et le montant de la SCSP au budget initial de l'opérateur en 2020.

En 2021, la SCSP est stabilisée à hauteur de 28,7 M€, soit une diminution de -2,2 M€ par rapport à 2020. L'opérateur achève ainsi la réalisation des 4 M€ d'économies décidées en 2019 dans le cadre de la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger.

Conformément au décret n° 2018-693 du 2 août 2018 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère des affaires étrangères et du développement international, la part des recettes générées par les droits de visa (ADP) affectée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères est fixée à 3 % des recettes des droits de visa de l'année n-1, dont 75 % sont reversés à Atout France.

L'écart entre le montant des transferts (0€) en LFI 2020 et le budget initial 2020 (5,7 M€) de l'opérateur est lié au fait que l'attribution de la part des recettes visas à l'opérateur n'était pas encore connue au moment de l'élaboration du projet de loi de finance.

Il n'est également pas encore possible de déterminer le montant des crédits qui seront reversés à l'opérateur en 2021 dans la mesure où les recettes de droits de visa 2020 ne seront connues qu'en début d'année 2021. Ces recettes sont toutefois attendues en baisse sensible, compte tenu du ralentissement de l'activité visas consécutif à la crise sanitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2020 (1)	PLF 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	338	338
– sous plafond	278	278
– hors plafond	60	60
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En LFI 2020, le plafond d'emplois d'Atout France a été abaissé de 10 ETPT en cohérence avec l'exercice Action publique 2022 auquel l'opérateur contribue. Il s'élevait à 338 ETPT.

En 2021, le plafond d'emplois reste stable avec 278 ETPT sous plafond et 60 ETPT hors plafond soit un total de 338 ETPT.

CAMPUS FRANCE

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Il est issu de la fusion, en 2012, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Egide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Il a pour missions la promotion à l'international du système français d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, la valorisation du réseau des anciens étudiants et chercheurs étrangers ayant poursuivi des études en France, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers et la gestion de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français (BGF), ou par les États partenaires.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques qui se réunissent régulièrement et qui font des propositions au conseil d'administration.

Une lettre de mission à l'attention de la directrice générale, co-rédigée par les ministres de tutelle, a été signée le 7 septembre 2015. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération. La directrice générale de Campus France a par ailleurs été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat par décret du Président de la République en date du 7 mars 2019.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2020 a été adopté lors du conseil d'administration du 19 mars 2018. Il s'inscrit dans le cadre des missions légales de l'opérateur et insiste sur l'évaluation non seulement quantitative mais également qualitative de ses activités, ainsi que sur la proposition de nouveaux services. Trois objectifs sont assignés à Campus France et détaillés dans le COM :

- promouvoir et valoriser l'enseignement supérieur et la recherche français à l'international ;

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

- se positionner, en France et au-delà, comme un acteur central de la mobilité à l'international ;
- améliorer l'efficacité de sa gestion administrative et financière.

Les ministères de tutelles engageront en fin d'année 2020 les discussions avec l'opérateur sur le prochain contrat d'objectifs en vue de son adoption au 1^{er} semestre 2021.

Outre la SCSP, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget rectificatif (BR) 2020, ces recettes sont estimées à 5,82 M €, en baisse de -23% (-1,7 M €) par rapport au BI 2020 et -18% (- 1,3 M €) par rapport à l'exécuté 2019. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés sur la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers...), par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 11M € au BR 2020, en baisse de -11% (-1,4 M €) par rapport au BI 2020 et de - 14% (-1,8 M €) par rapport à l'exécuté 2019.

Ces baisses sont la conséquence de la crise sanitaire et de son impact sur les mobilités, mais la soutenabilité de l'opérateur n'est pas mise en cause.

Perspectives 2021

L'année 2021 sera une année de transition pour l'opérateur.

En effet, il devra mesurer les impacts de la crise sanitaire sur ses différentes activités, dont celles générant des ressources (promotion des études en France, gestion des boursiers) dans un contexte de baisse de la mobilité internationale et, néanmoins, de poursuite d'une concurrence forte entre les différents pays sur l'attractivité universitaire et scientifique.

La rédaction et le début de la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs seront également des échéances importantes pour l'agence, permettant de clarifier les priorités d'action pour les trois années à venir. L'accent devra être mis sur une approche plus qualitative, qui fait actuellement défaut, que quantitative.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 198	2 198	2 007	2 007
Subvention pour charges de service public	2 100	2 100	1 815	1 815
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	98	98	191	191
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	71 203	71 203	64 517	64 517
Subvention pour charges de service public	3 847	3 847	3 847	3 847
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	67 356	67 356	60 670	60 670
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	10 197	10 197	8 197	8 197
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	10 197	10 197	8 197	8 197
Total	83 598	83 598	74 721	74 721

Depuis la LFI 2016, les montants indiqués pour le P185 concernent uniquement les transferts destinés à Campus France et ne comptabilisent donc pas les bourses et échanges d'expertise mis en œuvre par d'autres canaux (bourses Excellence major gérées par l'AEFE, bourses mises en œuvre localement par les postes, etc.).

Il convient également de noter que la SCSP versée à Campus France est maintenue au niveau de la LFI 2020.

Les financements qui apparaissent en transferts (titre 6) dans les programmes 185 et 209 du tableau de financement de l'État sont comptabilisés en comptes de tiers (comptes de mandants publics) dans le bilan de l'opérateur. Par conséquent, ils ne sont pas présentés dans le compte de résultat de l'opérateur. Seuls les frais de gestion perçus par l'opérateur sont présentés en ressources propres dans les tableaux budgétaires agrégés et les dépenses d'exploitation correspondantes. Cela explique le différentiel entre le compte de résultat ci-dessous et le tableau ci-dessus retraçant les transferts entre l'État et l'EPIC Campus France.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	254	254
– sous plafond	229	229
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France est maintenu au même niveau que 2020, soit 229 ETPT sous plafond et 25 ETPT hors plafond.

INSTITUT FRANÇAIS

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1er janvier 2011.

Placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la culture depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 (loi relative à la liberté de création, de l'architecture et du patrimoine - LCAP), l'Institut français Paris répond aux objectifs de la politique étrangère de la France, et exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses deux ministères de tutelle, le ministère chargé de l'éducation nationale étant associé à la politique de promotion du français.

L'Institut français assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français et le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau.

L'Institut s'appuie sur le réseau culturel français à l'étranger, dans sa double composante de réseau public des instituts français et de réseau associatif des alliances françaises. Les établissements culturels à autonomie financière et leurs antennes portent presque tous le même nom – « Institut français + nom du pays » - de façon à offrir une marque unique et à renforcer la lisibilité et la visibilité du dispositif engagé.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le rapprochement entre la « tête de réseau » des alliances, la Fondation Alliance française, et l'Institut français Paris, voulu par le Président de la République, a été mis en œuvre. Il renforce les complémentarités, d'ores et déjà, existantes au sein de notre réseau culturel (formation des agents, offre culturelle, démarche qualité, transition numérique...). Par la même le rôle d'opérateur culturel de l'Institut français Paris au service du réseau, dans sa double composante (instituts et alliances) est renforcé. Dans le cadre de ce rapprochement, le projet d'une colocalisation des deux entités dans un lieu tiers est à l'étude.

Dans le cadre du « Plan pour la langue française et le plurilinguisme », annoncé par le président de la République en mars 2019, 33 objectifs assortis de mesures concrètes ont été développées. L'Institut français Paris est chargé de nombre des actions à mener dans ce cadre. L'Institut favorise notamment un renforcement de l'accompagnement des stratégies de promotion du français comme langue de culture, mais aussi langue professionnelle, à des fins de valorisation du potentiel économique de l'espace francophone. L'IF renforce également ses actions à destination des enseignants de français langue étrangère grâce au développement des réseaux et dispositifs numériques.

Le dispositif transversal des « Saisons » s'inscrit dans une logique d'attractivité, à la fois instrument d'influence bilatéral et reflet des orientations stratégiques de la politique extérieure française. L'Institut français Paris a mis en place dès 2019 la programmation d'une « Saison Afrique ». Malgré la crise sanitaire, elle se déroulera avec une ambition inchangée de décembre 2020 à juillet 2021 et sera l'occasion pour notre pays de renouveler son regard sur l'ensemble du continent africain.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du 9 août 2017, M. Pierre BUHLER a été nommé président du conseil d'administration de l'Institut français. Par arrêté du 29 juillet 2020, M. Erol OK, Directeur général délégué, a été nommé président par intérim de l'Institut français

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments dont le principal est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui précise les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019, adopté le 9 mai 2017, se structure autour de quatre objectifs : (i) développer l'influence et l'attractivité de la France par sa culture et sa langue ; (ii) animer le dialogue et favoriser les échanges avec les cultures étrangères en France, en Europe et dans le monde ; (iii) renforcer la mission d'appui au réseau à l'étranger ; (iv) consolider les capacités de pilotage de l'Institut français. Un contrat d'objectifs de performance couvrant la période 2020-2022 est en cours de finalisation, incluant l'impact de la crise sanitaire actuelle.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission est adressée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture au président exécutif de l'EPIC. Elle est déclinée chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance.

Afin de coordonner au niveau interministériel la politique culturelle extérieure, la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État prévoit que le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français Paris soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'IF. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français Paris : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020.

En matière immobilière, l'Institut français a emménagé dans les locaux du Carré Suffren à Paris fin 2011 pour une durée de 9 ans (associée à une période ferme de 7 ans). Le bail actuel, arrivé à échéance début 2020, a été reconduit

pour une durée limitée afin de permettre le déploiement d'une nouvelle stratégie immobilière de rapprochement avec la Fondation Alliance Française.

Enfin, l'Institut français est inscrit dans la démarche du contrôle interne comptable (CIC) et de contrôle interne budgétaire (CIB) depuis l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'Institut français est rattaché :

- d'une part, à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2021 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 791 961 € (en AE et CP) ;
- et, d'autre part, à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Perspectives 2021

Dans un paysage culturel national et international fragilisé par la crise économique liée à la covid-19, l'IF s'attachera en 2021 à soutenir le réseau en accompagnant l'adaptation de ses modalités d'action au nouveau contexte, notamment grâce aux formats numériques ou hybrides. L'opérateur aura pour priorités dans le cadre de son contrat d'objectif et de performance (COP) 2020-22 :

- à la croisée des diplomatie économique et d'influence, d'accompagner le rayonnement de la culture et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones ;
- de promouvoir la langue française et de soutenir les centres de langue ;
- de renforcer la démarche partenariale au service du développement international en veillant à y associer, dans la mesure du possible, le réseau culturel français à l'étranger ;
- de poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement.

Après la « Saison Afrique », lui succédera à partir d'octobre 2021 la saison de la France au Japon dont l'objectif est de donner une nouvelle impulsion à la relation bilatérale avec ce partenaire majeur de notre diplomatie en Asie.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	28 792	28 792	28 792	28 792
Subvention pour charges de service public	28 792	28 792	28 792	28 792
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Total	28 792	28 792	28 792	28 792

En LFI 2020, la subvention pour charges de service public a connu une diminution, ramenant son montant à son niveau de la LFI 2018.

En PLF 2021, le financement depuis le programme 185 pour l'Institut français s'élève à 28,8 M€, marquant ainsi une stabilité de la subvention pour charges de service public par rapport à la LFI 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020 (1)	PLF 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	144	155
– sous plafond	141	141
– hors plafond	3	14
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut Français en PLF 2021 est fixé à 141 ETPT et demeure stable par rapport à la LFI 2020.

Quant au hors plafond, ce dernier connaît une progression de +11 ETPT en prévision d'exécution 2020 afin de couvrir des besoins pour la mise en œuvre d'appels d'offres remportés par l'Institut français. Ainsi, le hors plafond est porté en PLF 2021 à 14 ETPT.